



INTERNATIONAL

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

ÉCO

CULTURE

IDÉES

PLANÈTE

SPORT

SCIENCES

TECHNO

STYLE

VOUS

ÉDUCATION

ÉDITION

ABONNÉS

M Blogs

Chroniques judiciaires



Le blog de **Pascale Robert Diard**,
journaliste au **Monde**

← Le rôle du procès pénal, selon Nicolas Sarkozy

Ne m'appellez plus Titeuf! →

03 février 2012, par Pascale Robert-Diard

Une gifle, un maire et beaucoup d'incompréhension

Actualisation vendredi 17 février, 8 h 58 : Maurice Boisard a été condamné à 1 000 euros d'amende avec sursis et 250 euros de dommages et intérêts. Le maire a annoncé qu'il faisait appel du jugement.

A la barre, vendredi 3 février, se tient un homme un peu rond, aux cheveux tout blancs. Maurice Boisard, 63 ans, maire de Cousolre, une petite commune du Nord, comparaît devant le tribunal pour "violence par personne dépositaire de l'autorité publique". Le 24 août 2010, il a donné une gifle à un grand adolescent qui venait d'escalader le grillage entourant l'un des bâtiments municipaux pour récupérer un ballon de foot.

"La goutte d'eau. Je voudrais vous expliquer le contexte", dit-il au juge.

Maurice Boisard raconte, et on y est dans sa commune, qui ressemble à mille autres. Une poignée de jeunes qui parlent fort, tard et traficotent sous les fenêtres, des habitants qui ronchonnent, un maire qui s'agace, un arrêté municipal qui tombe interdisant les rassemblements à certains endroits du village, les provocations qui s'en suivent, tags, insultes, bris de vitres d'un côté, signalements qui s'accumulent chez les gendarmes de l'autre. Et puis l'ennui, le désœuvrement des longues journées d'été qui ne vient rien arranger.

"Le grillage était tout neuf. Il avait coûté 10 000 euros à la commune. Pour un village comme le nôtre, ce n'est pas rien", dit le maire. En cet après-midi d'août, Maurice Boisard aperçoit depuis les fenêtres de son bureau un des jeunes de la commune qui escalade le grillage, "alors qu'ils savent que la clé est à leur disposition" pour passer de l'autre côté.

Ce jeune, il le connaît bien. C'est le chef de la petite bande, dit-il. Celui qui, deux mois plus tôt, était venu rigoler à quelques pas de lui, "pendant qu'avec les anciens combattants, on commémorait le 18 juin". Celui qui se met ostensiblement devant sa voiture lorsqu'il va chercher son petit-fils à la sortie de l'école communale. Celui qu'il soupçonne aussi d'être l'auteur des tags qui fleurissent çà et là sur les murs des bâtiments.

"Je suis sorti. Je lui ai dit : 'tu arrêtes de te foutre de ma gueule'. Demain matin, tu iras au poste, raconte le maire. Il m'a répondu : 'C'est pas toi qui va m'empêcher de faire ce que je veux'. Il m'a insulté, m'a traité de 'bâtard' et la claque est partie. J'ai jamais donné de gifle à personne dans ma vie. J'ai eu un geste instinctif, c'est

A propos

Procès-fleuves et instantanés d'audience, par **Pascale Robert-Diard**, chroniqueuse judiciaire au *Monde*.

Entrée au Monde en 1986, Pascale Robert-Diard a longtemps été journaliste politique. Depuis 2002, elle est chargée de la chronique judiciaire. Elle a obtenu en 2004 le prix Louis-Hachette pour ses compte-rendus du procès Elf. Elle a publié *Dans le ventre de la justice*, en septembre 2006 (Editions Perrin) et dirigé avec Didier Rioux le recueil des Grands procès du Monde (1944-2012), 100 audiences exceptionnelles (Pocket 2012)

Les grands procès, 100 audiences exceptionnelles



Plus de 100 chroniques judiciaires parues dans le Monde de 1944 à nos jours. Des compte-rendus des grands procès aux petites histoires nichées dans les recoins des pages, ces récits d'audience sont un miroir de la France, de ses moeurs et de ses tragédies depuis plus de soixante-huit ans.

En vente à la boutique du Monde.

<http://boutique.lemonde.fr>

pas la meilleure chose que j'ai faite. Je le regrette." Il ajoute, un peu plus bas : *"Je ne cherche pas à excuser ma gifle, j'aurais pas dû le faire. Mais le problème, il vient peut-être de comment il a été élevé ce garçon..."*

La suite de l'affaire est racontée sur procès-verbaux par les copains du jeune homme, témoins de la scène. L'humiliation qui fait sortir l'adolescent de ses gonds, les insultes qui pleuvent – *"Fils de pute, je vais niquer ta mère, attends si t'es un homme, je vais te tuer"* – le coup de poing qui part mais qui n'atteint pas le maire car les autres s'interposent, la colère, toujours, qui pousse le mineur à rentrer chez lui, à prendre deux couteaux qu'il glisse dans ses chaussettes et à revenir sur la place de la mairie avant d'être calmé et désarmé par ses amis. Le maire porte plainte pour outrages (le garçon a été condamné depuis), les parents déposent plainte à leur tour contre l'édile, pour "violences".

"D'être ici, j'ai un peu de mal à m'en remettre, dit le maire. Je ne sais pas trop quoi faire. Je sais bien que faire régner l'ordre dans sa commune, c'est impopulaire. Mais alors quoi, il faut laisser faire et réparer... On est désarmés...". Derrière lui, les maires des communes avoisinantes et quelques élus municipaux de Coulsore, venus apporter leur soutien à leur collègue, hochent la tête.

Maurice Boisard poursuit : *"C'est pas contre les jeunes. Dans la commune, j'ai organisé un voyage pour la jeunesse parce que je sentais que les jeunes étaient jaloux des aînés qui avaient le leur."* Il dit encore : *"Croyez-moi, la fonction de maire, elle n'est pas toujours facile à assumer."*

Les premiers mots du procureur, Bernard Befy, glacent l'auditoire. *"Le jour de gloire est arrivé, Monsieur le maire! Vous avez votre récompense : la notoriété et votre statut de victime expiatoire !"* Au prévenu, il reproche d'avoir refusé la médiation et le plaider-coupable qui lui avait été proposé, moyennant le paiement d'une amende de 600 euros. *"Vous vouliez le tribunal, parce que vous vouliez une tribune !"*, lui lance-t-il. Il s'en prend avec la même agressivité aux élus – pour la plupart des maires sans étiquette de petites communes et d'autres, sympathisants ou militants du PS – venus soutenir leur collègue et à leur *"corporatisme un peu primaire"*. Il ironise avec lourdeur : *"On voudrait savoir, Coulsore, c'est Chicago des années 30 ? Heureusement que vous n'êtes pas maire de Montfermeil, Monsieur Boisard !"*

Et la charge continue, sur le même ton.

— *Avez-vous mis en place un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ?*

— *Mais on est une commune de 2 500 habitants...*, souffle le maire.

— *Voulez-vous autoriser tous les maires de France à donner des gifles à leurs administrés, à rendre eux-mêmes la justice, à se voir confier des pouvoirs de shérif ?*, poursuit le procureur.

A son banc, Maurice Boisard semble sonné. La voix du procureur résonne encore dans la salle : *"Vous êtes quelqu'un de bien, et à 62 ans, vous êtes d'autant moins pardonnable de vous être laissé aller à un emportement contre un jeune de 16 ans, ces jeunes auxquels notre génération laisse si peu d'espoir... La jeunesse, ce n'est pas une maladie !"*, tonne-t-il encore avant de requérir une peine de 500 euros contre le maire.

Maurice Boisard semble à peine écouter la plaidoirie de son avocat. Lorsque le juge lui demande s'il a quelque chose à ajouter, il dit, d'une voix un peu sourde :

— *Je crois que je n'ai pas été compris. J'ose plus rien dire.*

Jugement le 17 février.

Lire également le billet de l'ex-avocat général Philippe Bilger :

A lire aussi

- › Arche de Zoé : les prévenus contestent avec vigueur des « contre-vérités »
- › La pornstar qui en savait trop Le Monde.fr
- › Un inceste "consenti" entre père et filles jugé en appel Le Monde.fr
- › Mort de Pierre Bonte, ethnologue des sociétés maures Le Monde.fr
- › Le dealer de cocaïne de Jean-Luc Delarue décrit les exigences de son client vedette Le Monde.fr
- › Pauvre petite fille riche!

[?]

A lire également sur Le Monde.fr

- . Les derniers articles des rubriques **Société** et **Politique**
- . L'actualité de l'**élection présidentielle 2012**

Articles récents

- › Arche de Zoé : les prévenus contestent avec vigueur des « contre-vérités »
- › Philippe Courroye, victime de lui-même
- › Procès de l'UIMM: la défense très politique de l'avocat de Denis Gautier-Sauvagnac
- › Procès des enveloppes de l'UIMM: la procureure évoque une défense de « grand banditisme »
- › Secret du délibéré et liberté de conscience

Archives

Choisir un mois

Rubriques

- › Actualité (146)
- › Affaire Agnès Le Roux (60)
 - › Instantanés (12)
 - › Petits livres rouges (7)
 - › Revue de détails (9)
- › Affaire Shaftesbury (4)
- › Angolagate (33)
- › Arche de Zoé (7)
- › Au fil des pages (28)
- › Avocats (79)
 - › Thierry Lévy (2)
- › Bettencourt (9)
- › Bibliographie (3)
- › Boulevard du Palais (72)
 - › Caricatures de Mahomet et Charlie-Hebdo (7)
 - › Erika (8)
 - › Jean-Paul Huchon (7)

<http://www.philippebilger.com/blog/2012/02/la-gifle-le-maire-et-le-procureur.html>



295 people recommend this. Sign Up to see what your friends recommend.



Cette entrée a été publiée dans [Actualité](#), [Magistrats](#), avec comme mot(s)-clef(s) [Avesnes-sur-Helpe](#), [gifle](#). Vous pouvez la mettre en favoris avec [ce permalien](#).

← Le rôle du procès pénal, selon Nicolas Sarkozy

Ne m'appellez plus Titeuff! →

293 commentaires à *Une gifle, un maire et beaucoup d'incompréhension*

Les propos du procureur que vous rapportez me scandalisent. Pas tant à cause de son manque total de mansuétude. Le procureur est libre de la position qu'il prend à l'audience, même si sa volonté d'inflexibilité semble faire plus de dégâts que de pédagogie ; mais parce qu'il reproche au maire d'avoir refusé une CRPC à 600 euros.

La loi interdit de faire état des propos du prévenu d'une CRPC qui n'a pas abouti : art. 495-14 du CPP. Or le procureur dit devant le tribunal que c'est le maire qui a refusé, donc il fait état de ses propos. C'est une violation de la loi. Et encore plus critiquable quand on constate que le maire a eu raison de refuser la peine de 600 euros proposée par le parquet, puisqu'à l'audience, c'est 500 euros qui ont été requis, donc le parquet admet lui-même que sa proposition était excessive.

Rédigé par : [Eolas](#) | le 03 février 2012 à 16:32 | [Répondre](#) |

C'est le maire lui-même qui avait publiquement indiqué avoir refusé la CRPC.

Rédigé par : [Avesnois](#) | le 03 février 2012 à 17:00 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

La pique sur les pouvoirs de sherif n'est pas mal aussi dans le genre quand on sait que le maire est de par son statut officier de police judiciaire.

Rédigé par : [Bob](#) | le 03 février 2012 à 18:31 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

J'ai pensé la même chose ! Le maire a quand même la responsabilité de faire respecter la loi, même si c'est en fait plutôt de ce côté là qu'il est attaqué dans le sens qu'on ne peut pas faire respecter la loi en la violant.

Mais l'excuse de provocation (qui relève aujourd'hui des critères d'appréciation des juges) semble applicable vis-à-vis de ce jeune homme qui insulte à tout va, et qui laisse surtout l'impression d'avoir sauté sur l'occasion de contre-attaquer au sujet de la gifle.

J'ai un peu l'impression que ce genre de situation serait mieux gérée avec un seul procès qui se prononcerait à la fois sur l'acte du maire, et sur ceux du jeune, dans la mesure où tous les actes s'enchaînent les uns à la suite des autres, et finalement forme juste

- › [Clearstream](#) (37)
- › [Colonna](#) (23)
- › [CRS 7](#) (7)
- › [Ecole en bateau](#) (5)
- › [Edouard Stern](#) (14)
- › [Elf](#) (7)
- › [Enveloppes de l'UIMM](#) (6)
- › [Hormone de croissance](#) (4)
- › [Jurés](#) (2)
- › [Kerviel](#) (30)
- › [Lacan](#) (2)
- › [Le Couviour](#) (6)
- › [Loïc Sécher](#) (2)
- › [Magistrats](#) (26)
- › [Marc Cécillon](#) (4)
- › [Marc Machin](#) (2)
- › [Marchiani](#) (3)
- › [Marionnaud](#) (2)
- › [Non classé](#) (26)
- › [Outreau suites](#) (9)
- › [Pierre Perret](#) (4)
- › [Procès Bissonnet](#) (21)
- › [procès Chirac](#) (16)
- › [Procès Pasqua](#) (11)
- › [Procès PIP](#) (6)
- › [procès Viguier](#) (9)
- › [Rachida Dati](#) (2)
- › [Rixe mortelle sur l'A13](#) (5)
- › [Sarkozy \(s\) au Palais](#) (37)
- › [Simenon](#) (6)
- › [Tiberi's](#) (19)
- › [Van Ruymbeke](#) (6)

Les blogs invités du Monde.fr

- › [La longue histoire du racisme en France](#)



LE MONDE DES LECTEURS

- › [EN TOURNÉE AVEC – Jacques Higelin](#)
- › [LE BLOG DE MORGANE PHILIPPE](#)



- › [J'ai acheté sur un site allemand, qui a disparu avant de me livrer](#)
- › [SOS CONSO](#)



- › [Alex Lutz, mille et un visages](#)
- › [SCÈNES DE RIRES](#)



[Tous les blogs](#)

[Syndiquez ce site \(XML\)](#)

Archives

- › [novembre 2013](#)
- › [octobre 2013](#)
- › [septembre 2013](#)
- › [août 2013](#)
- › [juillet 2013](#)
- › [juin 2013](#)
- › [mai 2013](#)
- › [avril 2013](#)
- › [mars 2013](#)
- › [février 2013](#)
- › [janvier 2013](#)

un tout qu'il n'est pas si logique de séparer en plusieurs procès.

Rédigé par : [jmdesp](#) | le 03 février 2012 à 19:48 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Une gifle pour un grillage escaladé est, pour moi, une sanction parfaitement légitime et justifiée; mais pour un jeune prêt à se venger avec des couteaux, c'est une imprudence qui aurait pu coûter la vie du maire. L'attitude du procureur est inqualifiable

...

A Troyes 9 militants de Greenpeace vont prochainement être condamnés pour avoir coupé 3 grillages (le 21 février sauf erreur de ma part). Et pourtant ils ont dit la vérité et ils l'ont prouvé en coupant les 3 grillages. L'attitude du procureur est inqualifiable également sauf s'il a reçu un ordre écrit de sa hiérarchie; sa parole est théoriquement libre...encore faut-il qu'il soit libre dans sa tête!!!

Je vous recommande de visiter mon blog La Mare de Troyes et vous verrez comment fonctionne ce que j'appelle la justice au frein à main !!!

Rédigé par : [Philippe Jolly](#) | le 07 février 2012 à 15:13 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

IL EST CERTAIN QUE LE PROCUREUR PREFERE METTRE UN JEUNE 3J EN TAULE QUE LA GIFLE DU MAIRE, C4EST VRAIMENT DESARMENT DE BETISE

Rédigé par : [TONNELLE](#) | le 03 février 2012 à 19:10 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Bin tiens donc, c'est comme à l'école... On vit dans une société de tous les droits pour les ados ! BAISSONS nos culottes, on y gagnera du temps pendant que l'on y est.....Une honte tous ces gouvernements successifs sur ceux d'une classe se prétendant proche du peuple et qui IMPOSENT leurs lois totalement permissives. DEPUIS QUAND LES ENFANTS FONT LA LOI ? et depuis quand les parents TRES souvent absents dans leurs rôles viennent ils donner des leçons aux autres. A

Rédigé par : [latom25](#) | le 03 février 2012 à 19:21 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

C'est une honte, je soutiens Monsieur le Maire, ce jeune n'a aucune éducation, le monde est à l'envers et cela est grave, si la justice soutient des délinquants, à croire que le mal est normal, pauvre justice...

Rédigé par : [JEANNERET](#) | le 17 février 2012 à 20:06 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

- › décembre 2012
- › novembre 2012
- › octobre 2012
- › juillet 2012
- › juin 2012
- › mai 2012
- › avril 2012
- › mars 2012
- › février 2012
- › janvier 2012
- › décembre 2011
- › novembre 2011
- › octobre 2011
- › septembre 2011
- › juillet 2011
- › juin 2011
- › mai 2011
- › avril 2011
- › mars 2011
- › février 2011
- › janvier 2011
- › novembre 2010
- › octobre 2010
- › septembre 2010
- › juillet 2010
- › juin 2010
- › mai 2010
- › avril 2010
- › mars 2010
- › février 2010
- › janvier 2010
- › décembre 2009
- › novembre 2009
- › octobre 2009
- › septembre 2009
- › juillet 2009
- › juin 2009
- › mai 2009
- › mars 2009
- › février 2009
- › janvier 2009
- › décembre 2008
- › novembre 2008
- › octobre 2008
- › septembre 2008
- › juillet 2008
- › juin 2008
- › mai 2008
- › avril 2008
- › mars 2008
- › février 2008
- › janvier 2008
- › décembre 2007
- › novembre 2007
- › octobre 2007
- › septembre 2007
- › juillet 2007
- › juin 2007
- › mai 2007
- › avril 2007
- › mars 2007
- › février 2007
- › janvier 2007
- › décembre 2006
- › novembre 2006

hallucinant ! ce procureur devrait subir une expertise psy peut-être ?

Rédigé par : [Mimi75](#) | le 03 février 2012 à 16:35 | [Répondre](#) |

Bien au contraire. C'est peut être justement ce dont M. le maire Boisard avait besoin. La condamnation est dérisoire et adaptée au préjudice. Le réquisitoire était donc bien le seul moyen de faire passer un message : « Reprenez vous ».

Si M. le maire se trouve désarmé, c'est aussi parce qu'il n'a pas remis en question ses méthodes et son rôle alors que manifestement les problèmes de ses administrés évoluent.

M. le maire Boisard était venu chercher de l'écoute et sûrement un peu de mansuétude (il conclut par « je crois que je n'ai pas été compris »). Je crois que ça ne lui aurait pas rendu service d'en trouver. Ca ne l'aurait pas encourager à évoluer

Rédigé par : [Pitch le Noir](#) | le 03 février 2012 à 17:55 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Évoluer face à de petites frappes ? La boboïtude nous mène droit au désastre en termes d'ordre public. De démission en démission face au délits (euh non, aux « incivilités », c'est plus mignon), cela va aboutir à des geste de violence d'un tout autre ordre qu'une claque. L'ordre républicain prend des gifles symboliques tous les jours et la puissance publique s'en fiche, les bobos ronronnent, c'est parfait. Et la corporation des psys peut se frotter les mains, elle ne risque pas d'être au chômage.

Rédigé par : [Poolzazoo](#) | le 03 février 2012 à 18:36 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

entièrement d'accord !!! même si la vie n'est pas facile pour les jeunes d'aujourd'hui, cela n'empêche pas un minimum d'éducation..... et le respect d'autrui.

Rédigé par : [NELLY HENRI](#) | le 10 mars 2012 à 19:01 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Bon. La baffa c'était peut-être pas une bonne idée mais 500 € c'est abusé, Montfermeil ce n'est pas toute la France, avec des réflexions de ce genre on produit des générations de débiles, et ce procureur aura sa part de responsabilité.

Dans ce genre d'histoire il faut de la médiation, de la prévention et le fait qu'on retire systématiquement les moyens d'encadrement des jeunes (secteur non rentable) nous conduit à la débâcle. M. le bobo Pitch le noir a apparemment pas ce souvent ce genre de problème pour dire des trucs pareils.

Rédigé par : [ola](#) | le 17 février 2012 à 11:22 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Vous dites franchement n'importe quoi comme ce procureur et le pire est de voir que vous n'en êtes même pas conscient...

Avec des gens comme vous, plus personne ne voudra prendre les responsabilités de maire.

Faut-il encore rajouter qu'il y a pas si longtemps, on ne pouvait pas être condamné juste pour une gifle... Relisez quand même le passage où le jeune a été chercher ses couteaux de cuisine, vous êtes en train de dire qu'il n'a pas besoin et que la justice lui donne raison... Si la prochaine affaire de justice ne donnera pas raison au jeune, celui-ci pourra repenser à celle-ci et se faire justice en pensant que cette décision aurait dû faire jurisprudence, à en déduire de vos écrits...

De solution, vous n'en proposez pas sinon condamner le maire et donc tous les maires ! Ce jeune qui peut chercher la clé pour aller chercher son ballon peut donc se convaincre qu'il pourra continuer à escalader le grillage et qu'il a juste à ignorer toute réponse du maire. De sorte qu'il ne pourra pas à nouveau être condamné pour outrage et qu'ils pourront se regarder en chien de faïence sachant qu'ils ne peuvent rien se faire l'un l'autre. Le maire sera bien démuni en effet désormais et je l'imagine difficilement mettre en place des policiers pour l'attraper sur le fait lorsque ce jeune escalade le grillage. Après tout, que le grillage coûte 10 000 euros, on s'en fout. Ce qui compte, même si la gifle pouvait paraître proportionnée, c'est que l'orgueil et l'égo du jeune ne soit pas touché, c'est bien ça ?

Rédigé par : [Louis](#) | le 10 mars 2012 à 11:39 | [Répondre](#) |

Vous êtes hallucinant. Vous vivez sur quelles planète ? Pas étonnant que notre pays s'effondre avec des propos comme cela. Se faire insulter par un jeune de 16 ans lorsque l'on a 62 ans et qu'en plus on est maire (ce que le « jeune » ne pouvait ignorer) est intolérable. Revoir ses méthodes ? C'est la première fois qu'il met une gifle (le procureur nous aurait sûrement trouvé des témoins si c'était le contraire) et vous lui demandez de revoir ses méthodes. N'en dites pas plus, votre monde me fait gerber. Après cela va s'étonner que le FN soit au second tour des élections présidentielles (voire les gagner par les idées).

Rédigé par : [Slyman](#) | le 10 mars 2012 à 15:50 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

@pierre

Les procureurs dépendent du ministère de la justice, et sont de ce fait, globalement, « aux ordres ». Donc si vous voulez cracher sur quelque chose, faites-le plutôt sur le gouvernement actuel qui incite sans le moindre doute les procureurs à tenir ce genre de discours.

Avant de commenter, prenez le temps de mieux connaître ce que vous critiquez, vous serez moins ridicule (je n'ose même pas rebondir sur « la justice rouge pro délinquance » tellement le propos est pathétique de clichés et d'ignorance crasse de la réalité de la gestion de notre justice). Allez voter FN si ça vous chante, mais cessez de vous chercher des justifications hypocrites et à côté de la plaque.

Rédigé par : [Vardin](#) | le 03 février 2012 à 18:19 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

mais mon pauvre je ne cherche rien,mes propos sont destinés a ceux qui lisent et non pas aux bobos pro immigration africaine comme vous.

Rédigé par : [pierre](#) | le 04 février 2012 à 13:19 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Je suis stupéfaite de la réaction de cette personne qui donne des leçons au maire. Qui peut se mettre à la place de cet homme ? Qui va lui payer une formation pour « remettre en question » ses méthodes ? Qui peut dompter ces jeunes qui emm... toute une commune ? Les parents attendent une bonne compensation financière ? Ils ne se rendent pas compte que leur fils, un beau jour, va leur taper dessus et diriger vers eux le couteau de cuisine ? En appelleront-ils au maire pour qu'il les défende, puisqu'il est officier de police ?

Rédigé par : [Péricard-Méa Denise](#) | le 04 février 2012 à 22:13 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

La « personne » donnant un leçon est procureur de la République et est bien dans son rôle. Personnellement, je ne m'attache qu'à comprendre son réquisitoire, plutôt que de réclamer une camisole pour le magistrat.

Rédigé par : [Pitch le Noir](#) | le 06 février 2012 à 19:40 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

et alors? vous comprenez quoi?
pourquoi le procureur se moquent-ils des élus venus montrer leur soutien au maire? moi je ne comprends pas....

Rédigé par : [Max](#) | le 07 février 2012 à 21:41 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Le procureur veut faire passer le message qu'il y a d'autres moyens de faire régner l'ordre que la violence – même si une gifle n'est pas si grave, le maire s'est emporté et n'aurait pas dû en venir là, surtout en réaction au fait mineur que l'adolescent est passé par dessus le grillage. Etre officier de police ne donne pas le droit de gifler les gens ! Le maire avait commencé par convoquer l'adolescent au poste de police, il aurait dû en rester là (voire à le poursuivre pour outrages sans le gifler). Le maire reconnaît d'ailleurs son erreur. Même si la gifle est très compréhensible, c'est une erreur, et c'est le sens de la décision, me semble-t-il.

Rédigé par : [Bouthan](#) | le 17 février 2012 à 12:10 | |

@ mimi75

Vous n'y êtes pas du tout, ou alors vous vivez dans un cocon!

Le maire était effectivement désarmé car on ne peut sanctionner ce genre d'attitudes. La gifle a au moins permis de faire sanctionner ce jeune avant qu'il ne commette l'irréparable (ce qui arrivera sans doute un jour si ce jeune n'est pas apte à poursuivre des études ou ne trouve pas rapidement un travail qui lui convienne)

La police et la justice sont désarmées face à cette petite délinquance, et c'est pour cela qu'on a tant de délits majeurs (viols, agressions à l'arme blanche...) de la part d'adolescents, sans compter les problèmes dans les écoles..

Quand se décidera t-on à mettre en cause les parents, plutôt qu'à les encourager à porter plainte contre l'autorité?

Le laxisme dans l'éducation des enfants, ajouté à l'impuissance des maîtres et professeurs ainsi qu'à la suppression du service militaire fait que la vie devient infernale dans de nombreux villages ou quartiers.

La baguette d'autrefois n'a jamais traumatisé un enfant si elle était utilisée à bon escient; Et, bien qu'il ait toujours existé des « bandes », on n'avait pas peur de se promener seul en ville il y a trente ans.

Rédigé par : [Chabert](#) | le 02 mars 2012 à 20:39 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Dans les années 80 vous n'aviez pas peur ?

Vous avez peut-être simplement vieilli depuis...

Rédigé par : [marc-aydin](#) | le 03 mars 2012 à 22:09 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Que le Maire ait eu besoin d'être entendu, c'est légitime puisqu'il est victime... d'une société qui ne s'auto-discipline pas. Du coup, il se trouve, comme tous les maires, avec des responsabilités pénales, notamment concernant la sécurité, cad que s'il était resté dans son bureau et que le jeune homme s'était blessé, il aurait été responsable et comme il le voyait il aurait eu des circonstances aggravantes!!! Par ailleurs, si le Maire ne peut obtenir par le simple fait de son statut que son administré respecte les matériels municipaux, et face à la provocation, la gifle spontanée ne me pose AUCUN problème, ce qui me pose problème, c'est l'attitude de l'institution judiciaire qui ne me paraît plus être la Justice. Quelle est l'alternative? Il appelle les forces de l'ordre pour faire constater le franchissement du grillage? Au mieux, le gamin se tape un « rappel à la loi », ce que le Maie a déjà fait, au pire, les gendarmes n'auront pas le temps de venir ou arrivent quand le Maire est entouré et harcelé par la bande, il dispersent l'attroupement et dépités, vont voter pour un parti qui aimerait se trouver au 2ème tour. Je note que la gifle est idéologiquement un clivage gauche-droite et que les Maires venus soutenir leur collègues étaient sans étiquettes et PS selon le journaliste... Hum! Hum! Si le procureur, débordé de trafics en tous genres, peut avoir jugé qu'on encombre le tribunal pour un geste non exemplaire d'une autorité de la République (ou pire qu'il a une position personnelle idéologique), il se tire une balle dans le pied car avec un peu plus d'autorité en amont à bon escient -ici c'est le cas pour moi- alors, il serait à terme moins débordé.

Rédigé par : [Martine](#) | le 04 mars 2012 à 09:46 | [Répondre](#) |

Monsieur le Maire a eu raison de refuser le plaider-coupable, il y a gagné 100 euros, puisqu'au lieu de payer 600 le procureur ne requiert que 500 dans la forêt des paradoxes qu'était son réquisitoire.

Rédigé par : [Guerwar](#) | le 03 février 2012 à 16:38 | [Répondre](#) |

Monsieur le maire a eu tort de refuser le plaider-coupable. Leurs honoraires de son avocat ont certainement dépassé le montant de l'amende.

« Un mauvais accord vaut mieux qu'un bon procès »

Rédigé par : [Pitch le Noir](#) | le 03 février 2012 à 17:59 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

« Monsieur le maire a eu tort de refuser le plaider-coupable »

et puis quoi encore??? c'est une question de principe, le maire a eu 100% raison.

Rédigé par : [mec de base](#) | le 03 février 2012 à 18:06 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Il n'y a pas de question de principe en jeu vu que M. le Maire se savait avoir tort, et l'a reconnu.

Rédigé par : [Pitch le Noir](#) | le 03 février 2012 à 18:11 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

si, justement, c'est une question de principe. Le maire aurait donc du admettre une culpabilité?? En l'espèce (cad vu les circonstances), certainement pas.

Rédigé par : [mec de base](#) | le 03 février 2012 à 19:57 | |

M. le Maire Boisard reconnaît sa culpabilité. Je cite « Je ne cherche pas à excuser ma gifle, j'aurais pas dû le faire. »
A partir de ce moment là, c'est foutu pour la relaxe. Les circonstances atténuantes (la répétitions des provocations, les injures etc) et aggravantes (M. le maire est officier de police judiciaire) ne viennent que pondérer la sanction...

Pour remettre les choses a leur juste place, imaginez qu'un policier municipal se trouve dans la même situation. Que devrait décider la mairie pour sa défense? plaider coupable, payer une amende et en rester là ou défendre le cas devant un tribunal avec toutes les chances de perdre?

Rédigé par : [Pitch le Noir](#) | le 06 février 2012 à 19:50 | |

N'importe quoi, puisque de toute façon, dans les deux, il devait

payer un avocat. Dans une procédure de CRPC, il y a aussi un avocat qui intervient !!

Vous ne connaissez rien en droit ou très peu, et on voit bien que vos propos sont guidés par l'idéologie pour enfumer tout le monde.

Rédigé par : *Louis* | le 10 mars 2012 à 15:24 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Mais Monsieur le Maire doit quand même payer les frais de procédure et il y a fort à parier qu'ils ne coutent pas 100 euros

Rédigé par : *poovov* | le 03 février 2012 à 18:20 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Monsieur le Maire n'avait pas d'autres moyens de faire respecter la loi ? Si l'individu en question avait été un adulte, un homme mûre, il ne l'aurait pas frappé.

Et ne venez pas me dire que les adultes ne font pas de bêtises. Quand ils en font on ne les frappe pas au visage.

Le Maire a aussi porté plainte et le garçon a été condamné.

Rédigé par : *Ced* | le 03 février 2012 à 16:40 | [Répondre](#) |

Arrêté municipal, plaintes à la gendarmerie, clôture (physique, puisque visiblement, s'adresser à l'intellect ne suffit pas).

Il y a un moment où pour être encore choqué par le fait qu'un dépositaire de l'autorité publique s'interpose à un franchissement, il faut vraiment y mettre du sien. 😊

Merci de nous rappeler que le terrorisme pacifiant existe toujours.

Rédigé par : *Aculard* | le 03 février 2012 à 17:35 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Sincèrement, il y a de plus en plus d'adultes qui mériteraient des baffes.

Le nombre de petits fachos en puissance, bousculant tout le monde et estimant que tout lui est permis, augmente de manière inquiétante, chez les jeunes comme les adultes.

Il serait grand temps de réapprendre à se comporter de manière responsable et à éduquer ses enfants pour (re)vivre dans une société civilisée.

Rédigé par : *TZ* | le 03 février 2012 à 17:48 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Je suis consternée par certaines réponses de ce blog !!! et je suis tout à fait d'accord avec vous. Il existe une loi sur la « responsabilité civile des parents d'enfants mineurs » qui dit en l'espèce que les

parents sont responsables des dommages causés par leur enfant mineur et qu'il sont donc condamnables et doivent réparation ! Or on entend parler de ces « parents » là que lorsqu'ils demandent eux « réparations ». Je suis scandalisée que l'éducation des petits voyous soit laissée à la charge de la société ! Et bien moi, je vous le dis, qu'un même dans la rue m'insulte ou m'agresse il aura sa correction ! M. le Maire aurait dû également attaquer les parents pour « manque de suivi et de surveillance » de leur rejeton. Quant aux détracteurs je me pose la question de savoir, quand ces morveux s'en prendront à leur voiture « chérie » ou à leur vitres, ou aux murs de leur maison à coup de tag..ne viendront-ils pas pleurer auprès du Maire ? A bon entendeur, salut, et vive une ferme éducation et les sanctions pour les parents déficients !

Rédigé par : [ROHOU](#) | le 09 février 2012 à 10:38 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

il faut largement soutenir ce maire qui a fait son devoir d'officier de police judiciaire ,il aurait même dû porter plainte contre les parents qui ne doivent pas êtres fiers de leur rejeton et ce qui est inadmissible qu'un procureur soutient la délinquance en condamnant le Maire , une honte ! il devrait démissionner et présenter ses excuses a Monsieur le Maire

Rédigé par : [Jeko](#) | le 16 février 2012 à 21:48 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Le maire a d'autres moyens de faire respecter la loi et il ne dit pas le contraire.

Il me semble d'ailleurs que l'article est clair sur un point: le maire ne justifie pas son acte, ne le défend pas. Il explique simplement qu'à un moment, l'accumulations de petites choses (tags, passage de la cloture alors qu'il fait l'effort de laisser la clef à disposition, et finalement insultes) l'a poussé à bout, et qu'il a eu un geste qu'il regrette.

Il dit clairement qu'il ne l'a pas fait pour faire respecter la loi, ou parce qu'il pensait que c'était un chatiment approprié, ni pour faire mal. Simplement il était exaspéré, et a agi sans réfléchir.

A partir de là, il est normal qu'il y ait procès, qu'il soit condamné, puisqu'il a enfreint la loi. Mais là le procureur plaide comme si le maire avait croisé le jeune dans la rue et lui avait flanqué une dérouillée. Il y a une marge. De même, le fait de refuser un plaider coupable ne signifie pas qu'on donne une tribune (sans la plaidoirie ridicule du procureur, il n'y en aurait pas eu. On n'a pas vent de tous les procès de France...), simplement qu'on veut exposer son avis devant un juge, et recevoir une sentence en rapport.

Bref, la seule tribune est offerte par le procureur qui se ridiculise. Il parle de corporatisme. S' imagine t il les maires comme coupés de relations entre eux? Il connait les maires/conseillers de sa commune/des alentours. Et ils viennent soutenir leur ami. Qui laisserait son ami et collègue seul à un procès sous prétexte d'éviter le corporatisme? Accuser un maire qui, dans une petite commune, fait l'effort de mettre en place un voyage pour les jeunes, de considérer la jeunesse comme

quantité négligeable... Il n'a même pas écouté le maire, qui a bien raison de ne pas se sentir compris...

Rédigé par : [ercana](#) | le 06 février 2012 à 00:32 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Mis à part que la presse avait déjà fait part du refus de plaider coupable du maire. Et je doute qu'elle en ait eu vent toute seule. Pardon, mais si ce procès n'est pas une tribune, il y ressemble drôlement.

Rédigé par : [lambertine](#) | le 07 février 2012 à 08:58 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Le procureur est jaloux parce que le maire fait ce qu'il n'ose pas faire. La baffa était-elle méritée . Probablement, une bonne baffa, ce n'est pas inutile.

Rédigé par : [satiète](#) | le 03 février 2012 à 16:42 | [Répondre](#) |

Ben voyons.

Une bonne baffa ça soulage surtout celui qui la donne.

Vous voulez une justice à deux vitesses, les gosses on les frappe, les adultes on porte plainte... on est en république ou pas ? on est égalitaires ou pas ?

non parce que si y'a pas d'égalité... un jour c'est vous ou moi qu'on va traiter n'importe comment...

Rédigé par : [Ced](#) | le 03 février 2012 à 16:45 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Les gosses et les adultes pour vous, c'est donc la même chose ?

Rédigé par : [flingan](#) | le 03 février 2012 à 17:04 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Bien dit 😊 En effet avouez que adultes et enfants sont pénalement égaux entrouvre une porte qui donne sur une cours bien sombre.....peut être celle de la prison ?

Rédigé par : [Keyserkev](#) | le 03 février 2012 à 17:09 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

La loi c'est la loi.

Vous ne pouvez pas l'adapter en fonction de vos envies.

On applique la loi pour les adultes on doit donc l'appliquer pour les mineurs.

Le Maire n'a pas à faire justice lui même.

Il avait à sa disposition tout un arsenal juridique pour agir autrement.

Malheureusement, et je le regrette pour lui, sincèrement, il ne savait pas utiliser tout ce qu'il avait à sa porté pour agir autrement.

Rédigé par : [Ced](#) | le 03 février 2012 à 17:16 | |

un arsenal juridique pour agir? Contre un ado qui grimpe une barrière d'un terrain municipal dans un village de 2500 habitants? Non, franchement beaucoup de bruits pour un acte insignifiant qui montre simplement le désœuvrement d'un élu local face à un jeune en manque de repère visiblement...

Rédigé par : [François](#) | le 03 février 2012 à 17:28 | |

« Plus il y a de lois, plus il y a de délits » – Lao Tseu

Il y a une différence entre faire régner l'ordre et utiliser la justice à tout bout de champs pour des délits mineurs.

Alors oui, une bonne baffer et la réprimande des parents si ceux-ci sont intelligents...

Rédigé par : [TZ](#) | le 03 février 2012 à 18:00 | |

La loi c'est la loi ? Au delà de votre loi qui devrait être changée (ou lu de façon circonstanciée), sur ce genre de comportement il ne devrait même pas y avoir de recours à la loi. Ce sont des réponses de bon sens et qui permettent à une société de vivre ensemble. Le respect des aînés, le respect de certaines traditions et autorités.

Le maire ne l'a pas roué de coups, il a eu une réaction humaine, indignée, compréhensible et proportionnée.

Rédigé par : [Slyman](#) | le 10 mars 2012 à 16:00 | |

Je vois que vous n'en avez jamais pris ou jamais donné... Mais non, je rigole. Les bonnes baffes, on s'en rappelle et elles portent bien plus qu'un long plaidoyer.

Rédigé par : [satiète](#) | le 03 février 2012 à 17:10 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Je comprends.

Le Maire n'était pas une situation de légitime défense.

Je regrette tout comme la plus part des gens ici que le système fonctionne mal.

Cependant le juge ne peut pas nier la loi pour autant.

Il n'avait pas le choix.

La loi interdit d'agresser physiquement qui que ce soit.

Rédigé par : [Ced](#) | le 03 février 2012 à 17:18 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

et le bon sens interdit à ce procureur d'être aussi lamentable.
Et la loi interdit aussi à ce genre de petit ... de se comporter de cette façon.

Mais tu vis dans quel monde???

Rédigé par : *mec de base* | le 03 février 2012 à 17:22 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Je vis dans un monde ou ce n'est pas le Maire d'une ville qui fait justice lui même.

Rédigé par : *Ced* | le 03 février 2012 à 17:26 | |

Bien, Ced. Prenez donc sa place, vous en avez visiblement les compétences.

Rédigé par : *PMB* | le 03 février 2012 à 17:30 | |

Hélas non je n'ai pas les compétences d'être Maire.
Et je risquerai de faire les même erreurs que lui.
Pour tout dire je serais paralyser devant une telle situation !
Quelle galère pour ce Maire !
Je ne suis pas ironique.
Mais la loi est la loi.
Il n'avait pas à faire justice lui même.

Rédigé par : *Ced* | le 03 février 2012 à 17:37 | |

Il y a peu de formules aussi creuses et aussi vaines que « La loi est la loi ». Et chez Hitler, Staline, Mao, Moubarak, Ahmanidedjab, el Assad, il y avait aussi (ou il y a) des lois. Il suffit donc de dire ce qui les concerne « La loi est la loi », point. ? Même dans nos « démocraties » ou supposées telles, toutes les lois sont bonnes ? Et les bonnes lois sont toutes appliquées et avec impartialité ? On rit. L'attitude du parquet en cette affaire est totalement scandaleuse, c'est tout.

Rédigé par : *Franzrycou* | le 17 février 2012 à 16:14 | |

et bien moi, je vis dans un monde où le maire d'un village est (était) respecté.
En France, un maire peut être pénalement responsable qq chose ne va pas dans sa commune, ainsi par exemple quand un gamin se blesse lors de la chute d'un portique de foot auquel le gamin s'était accroché.
Maire d'un village, c'est un sacerdoce, et ça se respecte.
Tu te le sens, toi, de faire ce job, avec les responsabilités qui vont avec?

Dans mon village, si j'avais insulté le maire, j'aurais pris une maxi dérouillée à la maison. Et c'était pareil chez les autres momes du village.

Ce gamin (pour ne pas écrire autre chose) a très largement mérité ce qui n'est qu'une tarte. Le maire ne l'a qd mm pas flingué!! Et les parents qui ont le culot stratosphérique de porter plainte... Le monde à l'envers!

ps: merci de ne pas censurer ce commentaire! je ne vois pas ce qu'il a d'inconvenant!

Rédigé par : *mec de base* | le 03 février 2012 à 17:40 | |

Pas étonnant. Il y a de plus en plus de parents incapables d'éduquer leurs enfants.Plus des personnes comme Ced . Et bien ! on n'est par sorti de l'auberge.

Rédigé par : *Lamentable* | le 03 février 2012 à 17:52 | |

Ne faites pas de votre expérience une généralité, il n'y a que vous, et autres dégénérés du même acabit, pour mettre dans le même sac ceux qui sont auteurs de violence, et ceux qui sont issus du même milieu qu'eux et à qui il est plus simple de faire porter le chapeau pour tous les maux de notre société. Ça s'est toujours passé comme ça, il faut se trouver des bouc-émissaires, ça soulage.

En fait vous êtes simplement incapable, tellement vous êtes intellectuellement replié sur vous-même, de faire la distinction. Ça vous arrange au final. Dommage que l'histoire de notre pays diverge tant de l'idée que vous vous en faites. Ou plutôt tant mieux : ça rehausse le ridicule de tous ces commentaires navrants que vous postez en boucle.
Franchement, vous n'avez rien de mieux à foutre de vos journées ? :/

Rédigé par : *mia* | le 03 février 2012 à 18:32 | |

pas possible! encore du mou de mia.

Rédigé par : *mialergie* | le 03 février 2012 à 19:13 | |

Dis donc vous trouvez pas vos propos un peu excessif?

Le maire ce faire justice, c'est par Charles Broson non plus? Il a pas sorti son colt pour faire un carton!

Il a mis une claque a une petite merde qui n'en a pas ramasse suffisamment, qui ensuite pour ne pas perdre la

face devant ces potes a voulu reencherir en revenant avec des couteaux!

Il faut connaitre la psycho des racailleux avant de poster sur un sujet comme celui-ci! La loi de la rue est tu baisses les yeux devant moi qui est le plus fort! dans cette loi la peine de mort est accorde sans proces!

Et puis dans un autre cote on a les bobos qui sortent des grands principes de loi universel des droits de l'homme. inversion de valeur sur une jeunesse qui ne respecte que la force. Les profs n'auraient pas le meme malaise au travail si ils etaient respectes.

Mais c'est une loi de la nature action-reaction. Mai 68 a voulu detruire tout ce qui representait la loi, les heritiers en payent la prix. Chaque violence sur prof est le resultat de la politique de leur aines.

maintenant la lachete de ne vouloir remettre des petits delinquants a leur juste place est une bombe a retardement. Quand aux parents qui portent plainte, ils devraient payer a leur frais toute les procedures qui coutent a la France. C'est juste une honte!!!

Quand on entend ce genre d'histoire, on a plus envie d'etre solidaire d'un pays qui si delite un peu plus tout les jours. Notre pays a une leucemie et ces institutions s'autodetruit un peu plus tout les jours.

Cela finira dans le sang et les larmes car nous vivons toujours dans un monde comme Hobbes le decrivait dans le leviathan, et seul l'etat peut gerer l'etat de nature: la guerre!

Rédigé par : [Enoch](#) | le 04 février 2012 à 14:19 | |

Bien d'accord.

Rédigé par : [luciano94](#) | le 17 février 2012 à 10:50 | |

Si j'étais le père du garçon, je lui aurais, moi, mis une deuxième claque plutôt que de porter plainte contre le maire.

Rédigé par : [luciano94](#) | le 17 février 2012 à 10:52 | |

J'irais pas jusqu'à être d'accord avec vous mais vu la tournure qu'a pris cette histoire ridicule, pourquoi pas tant qu'on y est !

En tant qu'encadrante de jeunes il m'est arrivés d'avoir des propos très blessants avec un très jeune garçon insupportable. Cela l'a vraiment blessé car forcément son

agressivité était liée à son mal-être.

Après la crise je l'ai revu et je lui ai dit que je savais que le l'avais blessé mais que sur le coup j'avais pas trouvé d'autre manière de contracarrer son attitude effrénée et il m'a comprise, il avait 12 ans.

Je lui ai dit que j'avais aussi des défauts et une sensibilité et que s'il me poussait, je pouvais sortir des choses affreuses.

Rédigé par : *ola* | le 17 février 2012 à 11:30 | |

La « psycho des racailleux », « La loi de la rue » ? Il s'agit d'une commune rurale de 2.500 habitants, ne prenez pas toujours vos fantasmes pour des réalités. Par moment, il faut savoir ne pas réagir trop à chaud et prendre un peu de recul.

Rédigé par : *Bouthan* | le 17 février 2012 à 13:17 | |

Le mairev a dû soudain se rappeler sa

Rédigé par : *Michel* | le 02 mars 2012 à 21:02 | Répondre Signaler un abus |

« il a donné une gifle à un grand adolescent »

en langage journaliste ca veut dire que la racaille a capuche d origine africaine avait 17 ans et 11 mois.

alors pour les gosses vous repasserez!

Rédigé par : *pierre* | le 03 février 2012 à 18:01 | Répondre Signaler un abus |

Vous auriez du apprendre à lire: 16 ans et dans un village de cette importance la probabilité d'un grand africain à capuche est de l'ordre de 0. Les gamins bien français de la campagne sont aussi incivils que les autres mais ils portent plutôt des rangers et un treillis que des baskets et un jogging blanc à capuche, pour le reste c'est bonnet blanc et blanc bonnet.

Rédigé par : *domie70* | le 03 février 2012 à 19:09 | Répondre Signaler un abus |

Plus d'une vingtaine de pays européens ont déjà interdit de porter la main sur un mineur, certains depuis de longues années. Dans bien des pays, le maire aurait été amené à démissionner sans discussion.

En France, un élu qui cogne est considéré comme un héros. Et l'on viendra ensuite se plaindre de la « violence » des mineurs...

Rédigé par : [B. Girard](#) | le 03 février 2012 à 16:47 | [Répondre](#) |

@B. Girard : ce n'est pas parce qu'un grand nombre de personnes fait une bêtise que ce n'est plus une bêtise.

Reste, ensuite, à encadrer suffisamment pour éviter les excès.

Rédigé par : [TZ](#) | le 03 février 2012 à 18:02 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Bravo à la Suède et aux autres pour avoir interdit les baffes. Cependant, les adolescents suédois sont de la crème à côté des nôtres (pour y avoir vécu). Un jeune suédois qui trafficote sur le trottoir aurait eu beaucoup plus de problèmes. La pression sociale l'aurait ostracisé depuis longtemps.

On aurait pu régler cela à la limite avec un tribunal de proximité, pour petites effractions.

Violence du maire? Pourquoi pas. N'importe quel citoyen victime de dégradations volontaires et provocations devrait avoir droit de donner sa baffe.

Et ce vieux maire d'habitude calme n'est pas le signe de la dérive. C'est le jeune qui fait chier le monde impunément qui est la dérive.

J'ai rarement pris de baffes, elles étaient pas toutes comprises. Les baffes données par des adultes autres que mes parents étaient toujours méritées et comprises.

Rédigé par : [Marko](#) | le 03 février 2012 à 19:18 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

bien dit.. j'ai 66 ans et je n'étais pas une enfant difficile. De parents ouvriers qui travaillaient tous les deux, je rentrais seule à la maison, holala mon dieu c'est horrible dirait on maintenant. Mais non, j'ai eu une enfance heureuse encadrée par des parents responsables, interdisant ce qu'il fallait interdire et autorisant de la même façon ce qu'ils jugeaient bien d'autoriser, et tous les ados de mon époque s'y conformaient peu ou prou. En cas de manquement, c'était une claque, une punition, un retard pour rentrer d'une sortie.. très bien prochaine sortie supprimée. Et bien voyez vous, ça a porté, je n'ai jamais été en retard au boulot, ni à l'école d'ailleurs (j'y allais en bus mes parents étaient déjà partis travailler) pas de sèchage de cours non plus; Nous à l'école on y était à 8h15 et on en sortait à 18h30 (holala les pov'chériss maintenant ils sont fatigués) et en plus il ne faut pas leur faire de remarque ni leur retourner une calotte en cas d'impolitesse.. mais enfin dans quel monde vivons nous ? une claque, une fessée (jusqu'à un certain âge -pour les fessées j'entends) n'ont pas traumatisé les gens de ma génération, et au moins nous étions respectueux des gens. Alors ceux qui ne sont pas d'accord avec ça, je crains que leurs enfants n'aillent un jour à la dérive...

Rédigé par : [ROHOU](#) | le 09 février 2012 à 10:48 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Et l'éducation devant se poursuivre tout au long de la vie, donnez nous votre adresse qu'on vienne vous en coller une bonne paire. La formation continue ...

Rédigé par : [Scif](#) | le 15 mars 2012 à 20:51 | [Répondre](#) |

Ou avez-vous vu qu'il était considéré comme un héros ?

Cher Lubin, qui ne voit que la violence exercée par les adultes sur les enfants (que je condamne aussi) mais jamais celle des enfants sur les adultes. Écrivez donc aussi un article sur l'enseignante qui s'est immolée par le feu car elle ne supportait plus le harcèlement des élèves.

Rédigé par : [PMB](#) | le 05 février 2012 à 22:29 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Considéré comme un héros ou comme un martyr, au choix : dans plus ou moins 90% des commentaires que l'on peut lire sous n'importe quel article relatant cette affaire (et dans ces articles eux-mêmes, sauf celui-ci)

Rédigé par : [lambertine](#) | le 07 février 2012 à 09:02 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Et avec raison. Le principe de la jeunesse est aussi de tester ses limites, les règles, etc. Il faut parfois être remis à sa place. Un gifle méritée n'a jamais tué personne. Le gamin n'a pas été tabassé, etc. Cela aurait été un professeur, postier, infirmier, policier, adulte, j'aurais eu la même réaction. Les pays occidentaux sont entrain de se mettre des balles dans le pieds avec ce genre de lois stupides. Éduquer et instruire les enfants sont les choses les plus importants pour notre pays. On peut mettre autant d'argent que l'on veut dans l'éducation, si on est incapable de canaliser certains comportements d'enfants et adolescents à en faire des « enfants-rois » imbus d'eux-mêmes et pourris-gâtés, on n'arrivera à rien.

Rédigé par : [Slyman](#) | le 10 mars 2012 à 16:12 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Le procureur devrait être viré. Quant au jeune, qui, pauvre chéri, s'apprêtait à agresser le maire à coups de couteaux, il a juste grandement manqué d'autorité pendant son éducation et de quelques baffes justement. Les non violents qui s'expriment ici doivent être le genre de parents incompétents qui génèrent des gamins dégénérés comme lui.

Rédigé par : [Marie](#) | le 03 février 2012 à 16:55 | [Répondre](#) |

Prenez l'exemple de la Suède et arrêtez de généraliser et de tenter vainement d'expliquer vos excès de colère...

Rédigé par : [Bzh](#) | le 03 février 2012 à 17:37 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

J'ai été élevé sans la moindre violence physique, on m'a toujours expliqué mes erreurs, et voyez-vous j'estime avoir eu une éducation de qualité. Je ne m'estime pas dégénéré, je pense aussi que mes parents étaient compétent mais peut être le savez-vous mieux que moi ? Peut être qu'il faut cogner pour être bon. Peut être avez vous été cogné ? Peut être l'avez vous bien vécu, et peut-être que d'autres le vivent très mal. Évitez en tout cas de faire l'apologie de la violence.

Rédigé par : [Hugo](#) | le 03 février 2012 à 17:43 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

@ Hugo

Personne n'a dit qu'il était bien de cogner. Mais si les parents ne font pas leur boulot d'éducateurs, au moins que la justice ne renforce pas le sentiment d'impunité des jeunes en condamnant un maire qui ne fait que réagir à des provocations multiples.

On exige l'exemplarité que de celui à qui l'on donne des responsabilités et des droits qui vont avec !

Rédigé par : [john](#) | le 03 février 2012 à 17:53 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Si la justice l'avait relaxé comment auriez-vous expliquer aux jeunes qu'ils n'ont pas le droit de régler leur problème par la violence quand même leur maire utilise cette manière ?

Rédigé par : [Hugo](#) | le 03 février 2012 à 19:06 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Une claque, c'est pas ce que j'appelle de la violence, surtout contre un gars qui pense « couteaux » quand il est frustré.

Une baffe, c'est pas grandiose, mais c'est l'équivalent d'un saut d'eau.

Les baffes apprennent que quand on cherche la merde, on finit par la trouver. Il y a des conséquences à ses comportements. En Suède ou l'on donne pas de baffe, on met aussi les petits délinquants en taule un mois pour moins que ça (dans des prisons qui respectent la dignité humaine).

Rédigé par : [Marko](#) | le 03 février 2012 à 19:31 | |

» au moins que la justice ne renforce pas le sentiment d'impunité des jeunes... »

Je rappelle que les deux ont été condamnés : le maire pour la

gifle (qu'aucun agent municipal n'a le droit de donner) et le jeune pour ses conneries.

La justice applique la loi. Si la loi doit évoluer ou si le contexte actuel justifie une entorse, il y a les cours d'appel.

Rédigé par : [GeoOrw](#) | le 03 mars 2012 à 20:35 | [Répondre](#) |

Le Maire ne maîtrise pas son job.

Il avait tout un arsenal juridique pour parvenir à ses fins.

A commencé par aller voir les parents dès le début du pb.

Ce pauvre Monsieur, et je ne suis pas ironique, devrait être aidé à gérer des situations comme ça et ce n'est pas le rôle de la justice de lui faire une formation.

Rédigé par : [Ced](#) | le 03 février 2012 à 17:01 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

C'est vrai que quelqu'un de « mal élevé, grossier, irrespectueux... » est forcément un jeune que l'on doit forcément frapper parce qu'on n'a pas d'autres moyens d'agir.

Rédigé par : [Ced](#) | le 03 février 2012 à 17:09 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Il y a des adultes (même âgés) qui sont mal élevés, grossiers et irrespectueux. On ne peut certes pas leur donner de baffe (pas plus qu'aux enfants), mais il y a des fois où on serait tenté de se dire que c'est vraiment un tort.

Rédigé par : [beu](#) | le 03 février 2012 à 17:20 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

On voit que vous connaissez le boulot d'un maire, il va aller voir les parents au moindre truc, il a que ça à faire d'utiliser l'arsenal juridique. Quand on est bien au chaud sur un forum tout est plus simple. Décidément...

Rédigé par : [satiète](#) | le 03 février 2012 à 17:13 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Le Maire n'a pas à faire justice lui même.

C'est à un juge de la faire.

L'individu qui a escaladé la clôture a été condamné c'est indiqué dans le billet.

C'est donc la preuve que la justice fonctionne et qu'il y avait un autre moyen d'arriver à ses fins.

Rédigé par : [Ced](#) | le 03 février 2012 à 17:25 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

En lui donnant une gifle, le maire n'a pas voulu « faire justice ». Quels mots pompeux! Il a juste voulu lui mettre une gifle (méritée).

Rédigé par : *bea* | le 03 février 2012 à 18:29 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

conseiller juridique ou avocat y a du pognon a se faire;; alors soutenons la délinquance ,stop !
bravo a Mr le Maire

Rédigé par : *jules* | le 16 février 2012 à 23:15 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Allez voir les parents? Vous appelez cela un arsenal juridique?
S'il faut que les mairies de France fassent une formation pour ce genre de méfaits, je quitte mon job pour monter une boîte de formation continue!

Rédigé par : *François* | le 03 février 2012 à 17:32 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Le Maire a très bien su porter plainte et le jeune a été condamné.

Rédigé par : *Ced* | le 03 février 2012 à 17:39 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

condamné à quoi ?
pour 500 euros j en aurais mis deux des tartes !!!!!

Rédigé par : *jean claude* | le 03 février 2012 à 18:26 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Uniquement car il y a eu l'histoire de la gifle sinon il n'aurait pas été condamné!

Rédigé par : *irian* | le 04 février 2012 à 13:32 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

j'ai 63 ans, je suis maire d'un bled, je suis responsable de mes administrés, je surprends un petit ... qui a le quart de mon age en train d'endommager une installation de la collectivité, je lui demande de cesser, il me traite de « batard », et je devrais ne pas réagir, i.e. me coucher???

Sérieusement?

Rédigé par : *mec de base* | le 03 février 2012 à 18:05 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

ben oui,pardi!
ça n est pas de sa faute,c est la faute de la société ect ect.

Rédigé par : *pierre* | le 04 février 2012 à 11:36 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

êtes-vous sûr que ce ne serait pas le rôle du Procureur que de prêter assistance aux élus locaux de sa juridiction pour les aider à exercer leur rôle de premier magistrat de leur commune ?
plutôt que de leur donner des leçons a posteriori

Rédigé par : *PP le Moko* | le 03 février 2012 à 18:18 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Le maire est en aucun cas le premier magistrat de sa commune, cela s'appelle la séparation des pouvoirs.

Rédigé par : *Hugo* | le 03 février 2012 à 21:20 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

En résumant, comme ce maire de ce village ne peut être spécialiste en toutes matières et qu'il ne peut être partout à la fois, il devrait envisager d'engager des juristes, des psychologues qui serviront de médiateurs avec les parents, d'autres qui lui serviront de coach pour lui apprendre à se comporter en société.

Si chacun des petits villages de France fait cela (les villes sont déjà servies), on peut espérer créer 150 à 200.000 emplois sans effort.

Rédigé par : *chatlibre* | le 03 février 2012 à 18:46 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Sauf pour les habitants au moment des impôts locaux.

Rédigé par : *chatchatte* | le 03 février 2012 à 19:06 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

et augmenter les impôts locaux de 500%...

Rédigé par : *domie70* | le 03 février 2012 à 19:21 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Dans une commune de 2500 hab., le maire n'est pas pro. C'est un bénévole qui s'investit pour sa commune.

Rédigé par : *turbul* | le 03 février 2012 à 19:10 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

pas du tout bénévole, il touche une indemnité de maire, comme les

autres ...

Commune de moins de 500 habitants : 646,24 € bruts par mois soit 7 755 € bruts par an. Un adjoint gagne 250,89 € bruts par mois soit 3 011 € bruts par an.

Commune de 500 à 999 habitants : 1 178,45 € bruts par mois, soit 14 141 € bruts par an. Un adjoint gagne 313,62 € bruts par mois soit 3 763 € bruts par an.

Commune de 1 000 à 3 499 habitants : 1 634,63 € bruts par mois soit 19 616 € bruts par an. Un adjoint gagne 627,24 € bruts par mois soit 7 527 € bruts par an.

NB : ces indemnités sont les montants maximums autorisés. Un élu peut y renoncer, le maire peut décider que tout ou partie de ses indemnités soit reversé à ses adjoints.

Sénateur

Premier ministre

Ministre

Secrétaire d'Etat

Maire de village

Maire d'une petite ville

Maire d'une grande ville

Précédente

23 pages :

1

...

7

8

9

...

23

[En savoir plus](#)

[Suivante](#)

[Autour du même sujet](#)

[Indemnités de mairre – RECHERCHE](#)

[Le salaire d'un maire d'un village – ECONOMIE](#)

[Salaire secrétaire de mairie – ECONOMIE > Magazine](#)

[Salaire du maire de paris – ECONOMIE > Magazine](#)

[Fonctionnaire dans une mairie – ECONOMIE](#)

Plus de contenus similaires

inShare.

Dernière mise à jour le 03/10/2011 – (Publié le 22/04/2010)

Rédigé par : [gribouille](#) | le 03 mars 2012 à 00:22 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Le jour de gloire est arrivé, monsieur le procureur : vous pouvez enfin vous taper de l'édile ! Enfin, du petit poisson, parce que le gros... Remarquez, c'est peut-être pour ça que vous tapez si violemment.

Rédigé par : [beu](#) | le 03 février 2012 à 17:05 | [Répondre](#) |

...il ne l'a pas frappé lui...

Rédigé par : [Ced](#) | le 03 février 2012 à 17:10 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Non, mais il l'a clairement sonné !

Peut-être parce que, le maire ayant apparemment un fort respect de l'autorité, une simple mais intense humiliation verbale par un représentant de la puissance publique a autant sinon plus d'effet qu'une gifle.

Mais il semble que ce respect ne soit pas partagé par tous, sinon il n'y aurait probablement pas eu de gifle du tout.

Rédigé par : [beu](#) | le 03 février 2012 à 17:17 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

C'est donc bien la preuve qu'il existe des moyens légaux d'arrivé à ses fins.

Le Maire était désesparé et n'a pas su réagir, je trouve ça triste pour tout le monde.

Rédigé par : [Ced](#) | le 03 février 2012 à 17:20 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

« C'est donc bien la preuve qu'il existe des moyens légaux d'arriver à ses fins. »

Je n'ai pas dit ça, et j'aimerais bien voir où vous voyez cette « preuve » dans mon message.

Et si la « fin » en question est que l'adolescent arrête effectivement et définitivement ses conneries, je me demande si les moyens légaux (prison ? amende pour les parents ?) ne sont pas pire que la gifle (dont je ne vais pas prétendre qu'elle donnera quelque chose non plus, mais bon).

« Le Maire était désesparé et n'a pas su réagir, je trouve ça triste pour tout le monde. »

Moi aussi je trouve ça triste. Et je suis d'accord avec vous

que le juge ne peut pas nier la loi. Mais ça ne justifie pas que le procureur tape (verbalement) avec autant de force.

Rédigé par : *beu* | le 03 février 2012 à 17:25 | |

« Que le maire doive être condamné, je suis d'accord ». Et bien, pas moi.

Rédigé par : *mec de base* | le 03 février 2012 à 17:26 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

@Tom : vous écrivez que le Maire doit être condamné par principe. C'est exactement la position que je défend et c'est le fond de l'affaire. Et je comprends l'indignation dont vous parlez. Vous remarquerez que je n'ai pas défendue les propos du procureur, ça me dépasse d'ailleurs complètement.

Rédigé par : *Ced* | le 03 février 2012 à 17:34 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Domage. Cela aurait été très rigolo que le maire revienne avec des couteaux.

Rédigé par : *arit* | le 03 février 2012 à 18:47 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

+1 mec de base, je vous approuve à 100%
Ne nous étonnons pas de voir ce que nous voyons dans nos rues et nos transports en commun devant de telles inversions des valeurs. J'ai honte pour notre civilisation que ce soit ce Maire de 63 ans qui doivent faire amende honorable. ça me rappelle un peu l'autocritique qu'on imposait sous l'époque stalinienne...

Rédigé par : *flingan* | le 03 février 2012 à 17:09 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Le jeune a été condamné.
C'est écrit dans le billet.

Rédigé par : *Ced* | le 03 février 2012 à 17:11 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

à quoi?

Rédigé par : *david* | le 03 février 2012 à 17:35 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

A quoi ?

Rédigé par : [Didier](#) | le 03 février 2012 à 19:48 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Et condamné à quoi?

J'aimerais bien savoir quelle condamnation il a reçu pour:

dégradations, injures, menaces de mort avec couteau...

Pas grand chose à mon avis, et c'est bien là le problème...

Et lorsque vous dites que le maire a un arsenal juridique à sa disposition pour régler le problème, vous me faites rire! Après les insultes, il aurait porté plainte et puis rien... Car juste des insultes et des menaces venant d'un ado, tout le monde s'en fout!

Rédigé par : [irian](#) | le 04 février 2012 à 13:29 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Aller au procès alors que la loi interdit déjà ce comportement revient à la remettre en cause.

Vous pensez donc que tous les maires de France devraient avoir le droit de gifler leurs administrés?

Rédigé par : [GeoOrw](#) | le 03 mars 2012 à 20:44 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

... La politique du « laisser tout faire » à des mineurs, ne leur donne pas de cadre ;

Ne plus avoir de référence, ne plus savoir ce qu'est le respect... conduit les jeunes à sombrer tôt au tard dans la délinquance.

Parfois remettre à sa place un « gamin » qui abreuve d'injures un adulte (qui plus est, se trouve être un maire !) ne devrait pas faire l'objet de poursuites judiciaires (non parce qu'il s'agit d'un maire, mais parce qu'un adulte a été abreuvé d'injures... ! Je m'étonne des poursuites mais surtout de la condamnation... !

Je suis, en fait, choquée !

Rédigé par : [BARDIN-SCARANO](#) | le 03 février 2012 à 17:21 | [Répondre](#) |

L'ado a été condamné.
C'est écrit dans le billet.

Rédigé par : [Ced](#) | le 03 février 2012 à 17:35 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Je voudrais juste mettre en avant les regrets du maire – ça n'excuse pas son geste certes -, il est conscient qu'il est allé trop loin, qu'il aurait dû opter pour

une autre solution.

Mais tout élu qu'il est, c'est aussi un humain, un homme de 63 ans nargué par un jeune de 16/17 ans visiblement peu éduqué. Cette gifle ne remplacera surement pas toutes celles que ses parents auraient dû lui coller*. Elle assombrira juste la vie d'un gars qui a eu un geste instinctif et malheureux.

* je ne préconise pas la violence physique dans l'éducation, je parle de gifles verbales, un cadre, une éducation en somme.

Rédigé par : [bulgur](#) | le 03 février 2012 à 17:21 | [Répondre](#) |

Mais qui vous dit que les parents de ce gamin ne lui collent pas des baffes plus souvent qu'à leur tour ?

Rédigé par : [lambertine](#) | le 03 février 2012 à 18:43 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Les regrets du Maire ?

Parce qu'un homme qui pétitionne, qui refuse la médiation, qui se répend dans la presse au point de se faire « remonter les bretelles » par la juge des enfants qui a condamné son adversaire, qui se présente à l'audience entouré de collègues en écharpe tricolore (ce n'est pas tenter de faire pression sur la justice, ça), c'est, selon vous, un homme qui regrette ?

Il a fait une connerie. Il n'a pas su se maîtriser. Il avait peut-être des excuses (quoique, il semble que la gifle ait été donnée avant les injures et menaces), mais il a eu tort. Ne pas pouvoir se maîtriser ce n'est pas, jusqu'à nouvel ordre, une circonstance atténuante.

Rédigé par : [lambertine](#) | le 18 février 2012 à 23:12 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Certains maires ont des egos fort développés, jusqu'à couper l'eau à une famille pendant 2000 jours. Taper WIKIJOCH sur Google et découvrez un saga judiciaire de 5 ans et demi.

Rédigé par : [Association Castell de Joch](#) | le 03 février 2012 à 17:24 | [Répondre](#) |

Il y a des c*ns partout, qu'est-ce que cela prouve ? Si un père donne la fessée à ses enfants, faut-il condamner tous les pères ?

Rédigé par : [TZ](#) | le 03 février 2012 à 18:05 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

« Avez-vous mis en place un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ? »

Non mais c'est quoi cette blague??? Dans une commune de 2500 habitants...

M. le procureur devrait sortir de son prétoire de temps en temps.
Et les parents qui portent plainte contre le maire, ne sont-ils pas les premiers responsables de tout cela ?

Le monde à l'envers.

Rédigé par : [Francis](#) | le 03 février 2012 à 17:25 | [Répondre](#) |

ce fait divers m'interpelle;
mais mon enfant qui a ce comportement vis à vis d'un humain, qu'il soit maire ou pas, sera bien évidemment puni par mes soins.
quid de l'éducation qu'il a reçu ?
cessons de croire qu'un mineur est seul responsable pénalement de ses actes, et commençons à aller inquiéter les parents

Rédigé par : [Gui45](#) | le 03 février 2012 à 17:51 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Dans ce cas, pourquoi se plaint-il de la délinquance, visiblement invivable pour lui et ses administrés, qui règne dans sa commune ?
Faudrait savoir...

Rédigé par : [lambertine](#) | le 03 février 2012 à 18:45 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

« un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance!! »

Le cautère sur la jambe de bois a encore des adeptes.

Rédigé par : [Poolzazoo](#) | le 03 février 2012 à 19:02 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

A en juger par la réaction du soit-disant gamin, qui va chercher deux couteaux pour planter le maire (n'est-ce pas un peu excessif?), il ne l'a pas volé sa gifle, alors après, oui ça fait désordre, mais que faire dans ce genre de cas? Appeler la police? L'armée? Un jeune doit être conscient de ses actes et ne pas se poser en victime lorsqu'il provoque. En fait, on aurait dû, pendant qu'on y est, ouvrir une cellule psychologique pour cet idiot, sa famille et ses potes.

J'ai du mal à comprendre que les parents de ce roquet puissent porter plainte, m'enfin...

Rédigé par : [Bistouflaïe](#) | le 03 février 2012 à 17:25 | [Répondre](#) |

Au vu de ce qu'il s'est passé, la claque était justifié.

Si les parents de ce jeune homme avait fait leur travail, ce ne serait pas arrivé !!

Ce sont les parents de ce bébé qui devrait être condamné pour « manque aux devoirs de parents sur l'éducation des enfants ».

Rédigé par : *Pilou* | le 03 février 2012 à 17:37 | [Répondre](#) |

« « Que le maire doive être condamné, je suis d'accord ».

Et bien, pas moi.

Rédigé par : *mec de base* | le 03 février 2012 à 17:26 | [Répondre](#) | [Alerter](#) | »

+1

« Le Maire n'a pas à faire justice lui même.

C'est à un juge de la faire. »

on les paye pour ça mais ils n'y arrivent qu'a moitié...

« C'est donc la preuve que la justice fonctionne et qu'il y avait un autre moyen d'arriver à ses fins.

Rédigé par : *Ced* | le 03 février 2012 à 17:25 | [Répondre](#) | [Alerter](#) | »

c'est une blague ?

Rédigé par : *al* | le 03 février 2012 à 17:40 | [Répondre](#) |

A ced: et donc, que faut-il faire devant cette délinquance et toutes les formes d'incivilité ? Repartir la queue entre les jambes ? Est-ce vraiment les aider ces « »" »jeunes »" »" ?

Rédigé par : *ACED* | le 03 février 2012 à 17:41 | [Répondre](#) |

Pour avoir voyagé un peu dans des pays dits moins développés que le nôtre, je crois que nous ne savons plus l'ordre des choses.

Comment en arriver à faire un procès à un élu qui à l'âge de la conscience, pour une gifle qui remet à sa place un gamin irrespectueux ayant passé les bornes ?

En Afrique et au Maghreb les mêmes filent droit parce qu'un adulte ne laisse jamais faire un comportement imbécile, l'ordre social fonctionne quand tous les membres d'un peuple se sentent responsables des enfants. Avec l'éclatement de la famille et des valeurs nos enfants vont chercher loin la limite et comme tous le monde s'en fout ou presque ça dérape in fine. L'institut, le prof, le maire, la police... il semble que plus rien ne puisse incarner l'autorité légitimement. Un enfant a besoin de repère et une bonne gifle peut parfois remettre les choses en place. Dans quelques années j'aurai droit à un procès pour ces propos...

Rédigé par : *cabot* | le 03 février 2012 à 17:48 | [Répondre](#) |

+100

Rédigé par : *mec de base* | le 03 février 2012 à 17:50 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

+1000

Rédigé par : *jean claude* | le 03 février 2012 à 18:15 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

« En Afrique et au Maghreb les mêmes filent droit parce qu'un adulte ne laisse jamais faire un comportement imbécile, l'ordre social fonctionne quand tous les membres d'un peuple se sentent responsables des enfants. »

Etes vous réellement en train de dire que l'ordre social fonctionne en Afrique mais pas en France ?

Je préfère vivre dans un pays où la justice existe, où un maire doit appeler la police pour résoudre un tel problème, que dans un pays où la loi du plus fort s'exerce.

Rédigé par : [Hugo](#) | le 03 février 2012 à 19:16 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Ce n'est pas une question de justice, c'est une question de vivre-ensemble.

Les relations entre individus dans nos pays développés se réduisent de plus en plus et doivent passer par une administration pour résoudre le moindre conflit n'arrange pas les choses..

La petite expérience que j'ai pu vivre en Afrique, surtout en campagne, m'a donné l'impression que les jeunes respectent les anciens car il existe des liens communautaires forts et chacun a intérêt à en respecter les règles pour ne pas être mis à l'écart. L'atomisation de la société et la judiciarisation affranchissent de toutes obligations sociales et suppriment les anciennes formes de relation entre jeunes et aînés.

Rédigé par : [Vincent](#) | le 17 février 2012 à 12:23 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

C'est sûr que l'Afrique des enfants soldats, qui commencent par tuer leurs parents, l'Afrique des civils massacrés et torturés, ça fonctionne nettement mieux que nous!!!

Le gamin a été condamné, le maire l'a été autant (et pour avoir vécu dans un petit village, je sais aussi à quel point des maires pas méchants mais qui ont les jeunes dans le nez, tout simplement parce que des jeunes tout à fait normaux c'est vrai, ça aime bien se réunir pour discuter dans les aubettes de bus, par exemple, et ça peut faire du bruit en rigolant, peuvent vraiment les détruire en les stigmatisant sans arrêt. après on entre dans un cycle infernal de gamins qui se sentent persécutés, et provoquent, et provoquent des contre réactions. le jeune a été condamné pour ce qu'il a fait par la justice, ça a permis de le rappeler à l'ordre, le maire a été condamné, ça a été un rappel à l'ordre, (on ne répond pas à une parole par un coup, c'est ce qu'on explique aux enfants dans toutes les cours de récréation pour justement leur apprendre que même une claque c'est une violence interdite) en fait la justice a bien fonctionné, et le procureur n'aurait pas été aussi sévère si le maire n'avait pas imbecilleusement plaidé la légitime défense, alors qu'une arole n'est pas du même ordre qu'un coup. mais je suppose que tous les défenseurs de la baffe trouvent légitime qu'un mari réponde par un coup à sa femme en colère qui lance une insulte.

Rédigé par : [Julia Sautour](#) | le 19 février 2012 à 01:25 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Que des clichés! En plus d'une ignorance manichéenne hilarante par rapport à l'Afrique...

Rédigé par : [esperpento](#) | le 10 mars 2012 à 02:28 | |

VIVE LA FRANCE !!!

M.V.

Rédigé par : [Michel VIDAL](#) | le 03 février 2012 à 17:48 | [Répondre](#) |

Le Maire a été traité de batard.
Il a bien fait de lui foutre une beigne !
Elle vaut bien plus que l'amende de 500 € que le proc, qui aurait pu faire son boulot plus intelligemment, lui a infligé.

Affaire suivante !

Rédigé par : [mike](#) | le 03 février 2012 à 17:53 | [Répondre](#) |

Depuis quand un proc inflige-t-il une amende ?

Rédigé par : [lambertine](#) | le 07 février 2012 à 09:07 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Personne n'a le droit de frapper quelqu'un dans notre République, merci M. le procureur de l'avoir vertement rappeler à M. le Maire. Je note au passage qu'il est inacceptable de venir se moquer du maire commémorant les morts pour la patrie.

Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien et de personne, alors, c'est là, en toute beauté et en toute jeunesse, le début de la tyrannie. Platon, la République.

Rédigé par : [Padok](#) | le 03 février 2012 à 17:58 | [Répondre](#) |

Le racisme est tout autant inacceptable.

Rédigé par : [Padok](#) | le 03 février 2012 à 18:22 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Pour la République française et selon les lois de la nation, le racisme n'est pas seulement inacceptable, il est condamnable...
Notons également que ce troll nazillon de « pierre » extrapole (pour ne pas dire ment effrontément) sur les origines de la victime pour servir sa propagande collaborationniste.

Rédigé par : *Pyro* | le 03 février 2012 à 18:49 | Répondre | Signaler un abus |

dès qu'on dit quelque chose de pas politiquement correct on est un collabo, c'est absurde

faites la part des choses et je mettrai des majuscules à mes phrases pour vous répondre

Rédigé par : *halala* | le 17 février 2012 à 11:40 | Répondre |

La justice ne marche pas pour les incivilités « mineures ». S'il n'y avait pas eu la gifle, le « jeune » n'aurait jamais été inquiété.

S'il y a eu intervention de la justice, c'est uniquement parce que les évènements sont allés très loin avec une tentative d'attaque du maire au couteau.

D'un point de vue extérieur, on se dit que c'est lamentable de giffler une personne qui escalade une grille.

Mais quand on connaît l'histoire au complet, et surtout, quand on arrive à comprendre les ressentiments grandissants des personnes, alors on fini par comprendre le résultat. On se demande même pourquoi cela n'arrive pas plus fréquemment.

Parce qu'aujourd'hui, les incivilités sont légions, elles pourrissent les relations et elles ne sont presque jamais réprimandées.

Les forces de l'ordre n'ont pas le temps de s'occuper de ces affaires, et l'éducation en général fait que rien n'est fait pour empêcher qu'elles se produisent.

Et quand bien même quelque chose est fait, il s'agit d'un petit rappel à la loi (entre autre) qui ne débouchera sur rien.

Il existe tout un tas de petites communes ou 2-3 individus sont responsables de 50 à 75% des affaires (incivilités, vols, dégradations). On leur dit « C'est pas bien », deux heures après ils recommencent.

C'est alors un véritable sentiment d'impuissance qui naît du côté du citoyen lambda pendant que se crée le sentiment d'impunité du côté des auteurs des incivilités.

Cet état de fait cause des désagréments d'une extrême ampleur, et on se dit qu'un jour ça finira par craquer pour de bon, bien plus que par petits épisodes comme dans le cas présent.

Rédigé par : *Zarkal* | le 03 février 2012 à 17:58 | Répondre |

« La justice ne marche pas pour les incivilités « mineures ». S'il n'y avait

pas eu la gifle, le « jeune » n'aurait jamais été inquiété. »

Ben non, puisqu'il n'avait rien fait d'illégal. Ce n'est pas illégal de se moquer d'une cérémonie, ni de parler un peu fort dans les rues.

« S'il y a eu intervention de la justice, c'est uniquement parce que les événements sont allés très loin avec une tentative d'attaque du maire au couteau. »

Apparemment, c'est parce qu'il y a eu d'un côté injure, et de l'autre violence volontaire. L'attaque au couteau n'a pas eu lieu.

Ce gamin était visiblement chiant. Les autorités n'étaient visiblement pas plus sympathiques.

Rédigé par : [lambertine](#) | le 03 février 2012 à 18:52 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

En général je comprenais votre point de vue ici et là. Ici, par contre vous êtes contorsionniste. Dans le limites des informations que nous disposons, le gamin n'était que chiant, n'aurait-il été empêché par ses copains et quoi? Le maire a eu tort, mais il y a des circonstances dans la vie où quoi qu'on fasse on a tort.

J'ai été enseignant et j'ai eu une situation ou aussi j'ai eu tort, mais je ne vois pas encore qu'est-ce que je pouvais faire d'autre. Un gamin rendait mon cours impossible et entraînait les autres avec lui.

A chaque fois j'ai participé l'événement à qui de droit, je l'invitais à sortir du cours (il y avait une procédure que je suivais). Ses parents recevaient une lettre chez eux (par d'autres élèves je viens à savoir qu'il faisait la même chose avec les profs plus jeunes ou faibles et la plupart ne faisait rien d'autre que lui dire de se taire. Rien, il devenait de pire en pire, jusqu'à qu'il s'est refusé à sortir une fois.

Mes cours se déroulaient dans une salle très éloignée de tout le l'ensemble du lycée et la sonnette pour appeler un employé ne marchait pas. J'ai interrompu le cours, les gamins sont partis plus tôt. Il a fait la même chose le cours suivant. Là énervé je l'ai mis dehors par mes soins (j'ai du le tordre le bras avec détermination et éviter ses coups de pied) et au même temps je me disais que je signalais ma démission. J'ai eu de la chance, parce que tout les élevés m'ont félicité au lieu de se plaindre de moi. Le gamin a eu mes excuses et j'ai gagné un élève car il m'a respecté depuis.

Il ne s'agit de se prendre pour justicier, mais de comprendre le moment ou rendre la main n'est plus possible, car on nous arrache le bras et aussi qu'on peut rendre un service au jeune immature que se fait remarquer par le défi physique, l'agressivité ou la violence tout court. Peut-on croire que c'est la loi en théorie, abstraite et dont la passivité ou l'impuissance il ne comprend pas (tout aussi comme il ne comprend pas l'abus d'autorité, réponse manichéenne qui parfois se suit à l'absence du juste milieu), des valeurs pas assimilées qu'on lui brandit à chaque instant qui le vont arrêter s'il ne constate pas des repères?

Nous ne savons quel médiation a été proposé au Maire. Une stricte médiation judiciaire ne me paraît pas le meilleur chemin. Dura lex, sed lex dans un sens comme dans l'autre c'est le pire qui pouvait arriver ici.

Désolé si mon français n'est pas exemplaire, ce n'est que ma troisième langue.

Rédigé par : [esperpento](#) | le 10 mars 2012 à 03:13 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Y'en a marre de ces élus qui se prennent pour des shérifs.
Vous montrez de la violence aux jeunes: comment voulez-vous qu'ils réagissent ?

C'est quoi son argument: sa fonction ? son âge ? la taille de la commune ? le prix du grillage (sic) ? Ridicule.

Rédigé par : [martin](#) | le 03 février 2012 à 17:59 | [Répondre](#) |

Eh bien, je doute que vous soyez responsable de quoi que ce soit.

Car croire qu'il est facile de gérer une commune, les mécontentements et les injures quotidiennes sans en finir par se faire respecter plus durement, cela relève du doux rêve ou de l'inconscience.

Mais vu le niveau de votre commentaire, je sais d'avance qu'à la place du maire, vous seriez allé mettre une raclée à ce jeune.

Rédigé par : [TZ](#) | le 03 février 2012 à 18:11 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Personne n'a jamais prétendu qu'il était facile de gérer une commune.

La majorité des intervenants n'ont jamais eu, d'ailleurs, la prétention d'être capables de gérer une commune (et d'être les meilleurs de la commune pour le faire).

Mais quand on se prétend capable de gérer une commune et qu'on se fait élire pour ça, désolée, on assume, et on n'étale pas son « stress » à la une des journaux, en se faisant passer pour une victime.

Rédigé par : [lambertine](#) | le 07 février 2012 à 20:12 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Comme je m'en suis déjà dévoilé à plusieurs reprises sur ces forums, j'ai l'honneur d'avoir été élu Maire à plusieurs élections consécutives. J'ai aussi eu le déshonneur de me retrouver au tribunal pour une banale affaire de « décharge non autorisée ». Les faits remontent à quelques années. à cette époque rien n'était organisé localement pour l'enlèvement des encombrants en vue de leur recyclage. Cela ne faisait pas pa, , une époque ou.

Rédigé par : [edovesei](#) | le 03 février 2012 à 18:00 | [Répondre](#) |

suite et pardon pour la fausse manœuvre. Je disais donc: cela ne faisait pas partie de mes compétences. Ma faute à donc été de rassembler, de stocker les encombrants sur un terrain communal à proximité du village de ma nière à pouvoir les évacuer quand il y en avait une quantité suffisante pour faire intervenir un camion. Ceci avait l'avantage de ne

pas avoir de déchets déposés un peu partout dans la nature. Les gendarmes tombent là dessus, dressent PV, et direction le tribunal. Convoqué à 9h, je me suis retrouvé à attendre jusqu'à 13 heures au beau milieu de délinquants de tous poils, dont certains étaient encadrés et menottés !! Quand vint mon tour, je fus littéralement abasourdi par les propos du Procureur. Je retrouve dans l'article le ton qui fut employé envers moi. Dans cette affaire, je fus condamné à payer la somme de 700€00... Donc acte....

Plus récemment, j'ai été carrément agressé par un homme de72 ans...

Coups, insultes, injures, menaces de mort répétées, etc etc;

L'homme en question était furibond à cause d'une décision du conseil municipal prise quelque temps auparavant.

J'ai attendu que l'orage passe, les bras le long du corps, ne cherchant même pas à parer les coups tant j'avais peur de faire mal, sans le vouloir au voisin qui m'agressait ainsi.

Qu'ai-je fait par la suite,? Et bien, j'ai mangé la moitié d'une boîte de doliprane car j'avais quand même mal à cause des coups sur la tête.

Je ne suis pas allé porter plainte, même pas faire une main courante.

J'ai mis tout cela sur le compte du « pétage de plomb » de la part de cet homme, et finalement, je suis convaincu d'avoir bien agi.

Tout cela pour dire que je comprends l'attitude du Maire de l'article. Je la comprends même si je sais qu'il n'a pas raison. Je la comprends car je suis bien placé pour savoir que, quelquefois, les élus sont sous pression, vraiment sous pression..

Dans tous les cas et me concernant, il s'agit de mon dernier mandat (si je le termine), voilà 25 ans que je me consacre à cette tâche.

Je pourrais me représenter avec de bonnes chances d'être encore élu, mais là, la lassitude est trop grande....

Rédigé par : [edovesei](#) | le 03 février 2012 à 18:23 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

De notre temps quand on faisait une bêtise et pas au point de celle ci, à injurier, revenir avec des couteaux etc on s'en prenait une par le maire et à la maison on en prenait une deuxième, maintenant, les parents laissent tout faire, pendant qu'ils sont tranquilles devant la télé, les gamins traînent et font n'importe quoi et en plus

les parents portent plaintes, alors eux par contre ils connaissent bien les lois, ils sont gonflés à bloquer, quelle honte, pauvre France.

Rédigé par : [legros](#) | le 03 février 2012 à 18:01 | [Répondre](#) |

Non mais il y a une chose qui reste obscure. Le garçon a été condamné pour avoir escaladé le grillage ou pour avoir insulté le maire ?

Car il y a 2 atteintes :

1 – à la commune pour avoir escaladé le grillage neuf

2 – personnel au maire pour l'avoir insulté et pressonné à plusieurs reprises.

Donc, arrêtez d'agir comme si justice avait été rendue au maire en disant que le gosse a été condamné... ça on n'en a aucune preuve.

Pour moi le Maire a dû gérer le problème de la commune en portant plainte, mais effectivement, face à une agression personnelle, c'est humain de réagir de façon primaire dans le feu de l'action.

Je pense sincèrement que le gosse se souviendra plus de la gifle que de ses

travaux d'intérêts publics de 2 semaines qu'il réalisera sans doute 2/3 ans après sa faute... vu la lenteur de la justice française.

Rédigé par : [Oli](#) | le 03 février 2012 à 18:01 | [Répondre](#) |

Il a été condamné pour avoir insulté le maire (ce qu'il a reconnu devant le juge).

Rédigé par : [lambertine](#) | le 18 février 2012 à 23:33 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

« un coup de pied donné, et s'il est bien donné, souvent est pardonné après quelques années.... » Félix Leclerc.

Rédigé par : [tazoult](#) | le 03 février 2012 à 18:01 | [Répondre](#) |

Au fond de moi, je me dis que cette claque était méritée, même si elle n'aurait jamais du sortir. Qu'il faille remettre un peu de civisme dans l'esprit de ce garçon, sûrement, qu'il ait pris cette claque ou pas finalement ne change pas grand chose. Il a été condamné pour outrage, pour un peu, il aurait porté des coups et ça aurait été plus grave.

Pour la claque, c'est en effet condamnable (mais qui franchement, je ne lui jette pas la pierre), il est dépositaire de l'autorité publique. Ce n'est qu'une claque mais ça aurait pu être un coup de canne ou de parapluie ou de matraque ça aurait été pareil. Dura lex sed lex.

Ce qui me sidère, c'est la proportion (somme toute relative) que prend l'affaire pour pas grand chose au final et que ça montre à quel point la société est malade. Chercher deux couteaux pour une gifle, je trouve ça dingue. Se retrouver au tribunal pour une gifle encore plus. Il ne s'agit pas d'un bébé ou d'une personne particulièrement fragile. Je pense que tout le monde avait mieux à faire que d'y perdre son temps.

Rédigé par : [Pitnic](#) | le 03 février 2012 à 18:02 | [Répondre](#) |

Dura lex sed lex ? Ben, la « lex » elle dit qu'on ne peut pas donner de gifle, même si celles-ci causent rarement de dommages physiques graves. Que ce soit à un gamin qui vous a insulté après avoir (mon Dieu !) escaladé un grillage municipal, ou à un inconnu dans un bar.

Rédigé par : [lambertine](#) | le 03 février 2012 à 18:58 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

La « lex », elle est bavarde, elle raconte beaucoup de belles histoires et elle est appliquée à géométrie très variable, une géométrie non euclidienne. Bien des affaires plus graves qu'une gifle à voyou adepte du couteau sont classées sans suite.

Rédigé par : [Sarrazin](#) | le 03 février 2012 à 19:44 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Bien des affaires sont classées sans suite et les conneries du genre de celle-ci encombrant inutilement les tribunaux, je suis bien d'accord. De là à faire du maire une pov' victime d'un affreux délinquant et de la justice qui ne fait rien qu'à embêter

les honnêtes gens, y a de la marge. De là à ce que cette affaire se retrouve dans la presse nationale aussi.

Rédigé par : [lambertine](#) | le 07 février 2012 à 09:15 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Qu'on arrête de trainer se pauvre maire dans la boue !

Un peu de RESPECT que diable. Il faut que les gens se remettent dans le crane qu'on se doit de respecter son prochain et aussi et surtout les profs de ses enfants, les policiers, les élus etc.

Et particulièrement les mineurs qui sous prétexte de « juvénisme » ose tout car sait que la justice ne fera pas grand chose.

Une claque et il revient avec 2 couteaux ? Et c'est le maire qui se retrouve sur le banc des accusés et que le proc' accuse de pas avoir plaidé coupable : ON CROIT REVER.

Rédigé par : [Nicolas](#) | le 03 février 2012 à 18:04 | [Répondre](#) |

tu a bien dit

Rédigé par : [mickael](#) | le 03 février 2012 à 23:45 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Le pire, le plus grave, le plus inquiétant dans cette histoire, c'est que les parents de ce pauvre petit ange aient osé déposé plainte contre le maire... Ces parents, trop lâches pour tenter d'inculquer la moindre règle à leur(s) enfant(s) et préfèrent justifier tout, accepter tout, y compris l'inadmissible ! « Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus, au-dessus d'eux, l'autorité de rien et de personne, alors, c'est là, en toute beauté, et en toute jeunesse, le début de la tyrannie. »

Platon, 429-347 avant J.C.

Rédigé par : [alain B.](#) | le 03 février 2012 à 18:08 | [Répondre](#) |

Personne n'a prétendu que le gamin était un petit ange.

Quant à la citation de Platon,elle montre simplement qu'il y a trois mille ans, les vieux râlaient déjà contre les gosses, et que rien n'a changé.

Rédigé par : [lambertine](#) | le 03 février 2012 à 19:00 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Chère lambertine, vous lisez mal, et comprenez donc mal !

Personne n'a dit que le gamin (17 ans !) était un ange ? si : les

parents qui considèrent qu'il ne mérite pas la moindre réprimande ! Quant à Platon (il y a 2500 ans), il n'inaugure pas ce qui va devenir une antienne des « vieux contre les jeunes », mais il dit « simplement » que le laxisme envers les jeunes est le début de la tyrannie, et c'est beaucoup plus grave. Pour l'exprimer autrement, Platon nous dit que, sans règle, sans éducation, on ne peut espérer une société démocratique car alors c'est la violence qui s'imposera, soit par ceux qui en sont les auteurs (et c'est l'anarchie, au mauvais sens du mot), soit par ceux qui luttent contre elle, et c'est la dictature dont l'histoire récente est riche d'exemples. Vous voulez que je sois encore plus clair ? Défendre le « gamin », c'est voter Le Pen, point barre, car c'est ouvrir la voie à ceux qui vont se présenter comme les seuls remparts contre ces violences.

Rédigé par : [alain B.](#) | le 03 février 2012 à 20:42 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

Non, les parents n'ont pas dit que leur fils ne méritait pas la moindre réprimande (en tout cas, ce n'est indiqué nulle part) et rien ne dit qu'ils n'ont pas baffé leur fils eux-même. Ils ont porté plainte pour violence, mais l'un n'empêche pas l'autre.

Sinon, merci pour le cours de philo. En toute immodestie, je me permettrai de répondre à ce Monsieur Platon que le meilleur moyen pour que les fils respectent leurs pères, les élèves leurs maîtres, les jeunes leurs aînés et les citoyens leurs élus, c'est l'exemple, et qu'une autorité non-exemplaire, ce n'est pas le début de la tyrannie, mais la tyrannie tout court. Maintenant, inutile d'utiliser les grands mots pour qualifier une situation où chacun a des torts et où personne ne met du sien pour pacifier la situation.

Rédigé par : [lambertine](#) | le 07 février 2012 à 09:23 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

lambertine, ça fait trente ans que je vois les résultats de cette éducation par l'exemple dans les collèges au détriment de l'éducation par la contrainte- je précise- pour les fortes têtes. Peut-être as-tu toi aussi entendu parler des succès de cette idéologie aussi pourrie que notre cher libéralisme, d'ailleurs, cette foi, cette religion, cette dogmatique merde, ne porte-t-elle pas dans ses flancs, elle aussi, la fatidique racine « liber », liberté, liberté chérie, qui va avec cet assaisonnement, parole de l'enfant, remise en question systématique et autocriticoire des adultes, refus des responsabilités, compassionnelles attitudes qui gèrent les « »"incivilités" » et jamais ne les suppriment.

Rédigé par : [topiska](#) | le 17 février 2012 à 11:54 |

Euh... parce que vous voyez une éducation « par l'exemple », en France (et en Belgique, d'ailleurs), aujourd'hui ? L'exemple vient du plus haut (eh oui, l'Elysée, ou le Palais royal) et doit être « répercuté » à tous les échelons de la hiérarchie d'autorité. Un président qui manie l'insulte n'est pas exemplaire, pas plus qu'un maire qui gifle ou un prof qui prend des arrêts-maladie bidon. Et l'exemple n'empêche pas la contrainte : il la légitimise.

Et je suis loin d'idéaliser la parole de l'enfant, de critiquer automatiquement les adultes, d'excuser les incivilités etc... Par contre, c'est vrai, je considère qu'un enfant n'a pas tort parce qu'il est un enfant, un adulte raison parce qu'il est un adulte, et qu'il faut respecter l'autorité parce qu'elle est l'autorité (Sarkozy est l'autorité suprême, mais quant il dit « casse-toi pauvre con », même après provocation, il n'est pas respectable)

Rédigé par : [lambertine](#) | le 18 février 2012 à 17:50 | |

Le « cours » d'Alain vous dit exactement la même chose: une autorité non-exemplaire c'est la tyrannie! Mais aussi dit-il que ne savoir quand un « basta! » s'impose c'est l'abandon. Un « basta » n'est pas un crescendo permanent ni est incompatible avec mettre du sien pour pacifier la situation. La baffe n'est pas un modèle d'éducation, n'a aucun rapport de nécessité logique avec le comportement, mais elle n'empêche la possibilité de pacification de l'affaire après. Ont les parents fait l'effort de rencontrer le Maire dans ce sens? Et le Maire?

Tel comme vous dites pour les parents du jeune je ne vois comment on peut assumer de suite que le maire représente le rôle de la victime. Si vous suggérez qu'il est derrière l'ampleur exagéré que l'affaire a eu dans la presse je ne vois pas comment ne pas penser aussi que les parents n'ont pas dit que son fils méritait une punition.

Rédigé par : [esperpento](#) | le 10 mars 2012 à 03:39 | |

Menaces, port d'armes! je vois le genre d'adolescent... si les parents sont incapables d'éduquer leur progéniture, qu'ils aient au moins la pudeur de se taire! car ces braves-gens ont porté plainte! en plus !!! eux méritent d'être condamnés et déçus de leurs droits parentaux! j'ai reçu quelques gifles - méritées, pour des faits n'atteignant pas cette gravité - de mes parents et d'autres adultes (une prof, entre autres) ; ça m'a appris quelques règles élémentaires de la vie en société. J'ai honte de ce qu'est devenue la justice de ce pays!

Rédigé par : [annim](#) | le 03 février 2012 à 18:13 | [Répondre](#) |

Ma réaction au post de Bernard Girard a été censurée.

J'ignorais que « déma.ogue » était un mot interdit par la netéthique.

Cette personne défend systématiquement les élèves, quoi qu'ils fassent.

Par contre, n'espérez pas lire d'article dans son blogue sur les profs insultés, attaqués physiquement, harcelés comme cette enseignante de Béziers qui s'est immolée par le feu.

Rédigé par : [PMB](#) | le 03 février 2012 à 18:15 | [Répondre](#) |

Condamné pour avoir commis une Nième incivilité ou pour avoir tenter d'agresser un individu à l'arme blanche après l'avoir menacé de mort?

Rédigé par : [Zarkal](#) | le 03 février 2012 à 18:20 | [Répondre](#) |

@Ced: Condamné pour une Nième incivilité ou pour avoir tenter d'agresser à l'arme blanche une personne après menaces de mort?

Rédigé par : [Zarkal](#) | le 03 février 2012 à 18:22 | [Répondre](#) |

Et les blousons noirs violents issus de nos bonnes vieilles campagnes françaises qui faisaient régner la terreur dans certaines banlieues des années 50/60, on en fait quoi ?

Et les violences des jeunes apaches du début du 20ème siècle qui défrayaient les chroniques parisiennes et provoquaient les mêmes réactions pétries de généralisations stupides comme les vôtres ?

Comme ce doit être pratique et simple de vivre avec des oeillères. Dommage que ce ne soit pas aussi enrichissant que de sortir de sa bulle et d'essayer de comprendre le monde qui nous entoure.

Rédigé par : [mla](#) | le 03 février 2012 à 18:27 | [Répondre](#) |

Maintenant, tout n'est pas pardonnable, mais je comprends ce monsieur, les parents ont aussi leur responsabilité, c'est à nous parents d'éduquer nos enfants correctement et personnellement si un de mes fils agissaient comme ce jeune l'a fait et bien je pense que c'est moi qui lui mettrait une claque et qui l'obligerait à avoir un suivi soit psy soit avec un éduc, parce que si mon gosse en arrivait à une extrémité comme celle là, et bien je remettrai en question ma façon de l'élever ...

Rédigé par : [VM](#) | le 03 février 2012 à 18:27 | [Répondre](#) |

Quand Bayrou a giflé, devant les caméra, un gamin qui lui faisait les poches, toute la presse l'a porté en triomphe. Sa popularité a remonté aussitôt. Il n'a à ma connaissance été ni condamné ni même poursuivi. Il est lui aussi élu, maire, dépositaire de l'autorité publique. Allez comprendre. « Justice » de m...

Rédigé par : [albe](#) | le 03 février 2012 à 18:27 | [Répondre](#) |

Il a touché combien, le gamin, pour faire les poches de Bayrou et se prendre une claque devant les caméras ?

Sérieusement, là ?

J'aime bien Bayrou, je serais capable de voter pour lui si j'étais française, mais je suis incapable de croire que ce truc n'était pas du cinéma.

Rédigé par : [lambertine](#) | le 07 février 2012 à 20:20 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

je suis « sonnée » par la lecture de l'article et de la plupart des commentaires hostiles à ce pauvre maire. Ce juge est vraiment impitoyable.. qu'a-t-il à venger lui ? pour humilier ainsi il a été humilié jadis. Mais ce genre de traitement par la justice , entre un délinquant et un pauvre maire âgé, découragera de la fonction de Maire très lourde à porter.. sauf dans les grandes villes où une batterie de « fonctionnaires » territoriaux partagent la tâche dans l'anonymat et l'opulence.

Ce récit est terriblement contre-productif et ne peut qu'attirer encore des électeurs pour le FN.. Mais en intimidant les maires on a l'espoir que le FN ne pourra se présenter. Et l'on parlera de démocratie avec des trémolos dans la voix.

Rédigé par : [stapontine](#) | le 03 février 2012 à 18:28 | [Répondre](#) |

Eh ouais, pour faire respecter l'ordre, de nos jours, il faut le faire à coup de bisous et de papouilles, sinon, même si on se retrouve face à un individu dangereux, eh bien c'est sur nous que la justice tape. Et après on se plaint de la perte d'autorité et de la sauvagerie de certains jeunes... pfff....

Rédigé par : [Marcel](#) | le 03 février 2012 à 18:31 | [Répondre](#) |

Mon dernier commentaire s'adressait à pierre, qui nous inonde de ses commentaires lamentables et creux.

Rédigé par : [mla](#) | le 03 février 2012 à 18:33 | [Répondre](#) |

« Les premiers mots du procureur, Bernard Befy, (...) « Le jour de gloire est arrivé, Monsieur le maire! Vous avez votre récompense : la notoriété ... » Par sa plaidoirie, le jour de gloire du procureur est également arrivé avec sa même récompense, la notoriété. Le défenseur de la société a porté une attaque sans réplique par effet de manche à l'intérieur d'une confortable salle d'audience. Mais après tout, on ne choisit pas le moment où la gloire frappe à votre porte.

Rédigé par : [chatlibre](#) | le 03 février 2012 à 18:33 | [Répondre](#) |

je ne comprends pas comment ces commentaires sont classés sur la page, leur ordre ni l'horaire affiché pour chacun.

Rédigé par : [albe](#) | le 03 février 2012 à 18:33 | [Répondre](#) |

Mon dernier commentaire s'adressait à pierre, qui nous inonde de ses propos creux et lamentables.

Rédigé par : [mla](#) | le 03 février 2012 à 18:33 | [Répondre](#) |

On n'est pas sourd. Vous mériteriez une baffe pour vos propos répétitifs.

Rédigé par : [mamamia](#) | le 03 février 2012 à 19:03 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

@mla

Etes-vous bien sûre que votre commentaire s'adressait à Pierre, qui « nous inonde de ses propos creux et lamentables » ?

Miroir miroir disait-on à l'école...

Rédigé par : [Ed](#) | le 04 février 2012 à 02:13 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

s'il est UMP alors c'est bien fait!!!! Non à SARKOZY!

Rédigé par : [anti sarko](#) | le 03 février 2012 à 18:34 | [Répondre](#) |

Le procureur aurait lui aussi besoin d'une bonne gifle!
C'est malheureux que le maire ait eu besoin de faire « justice » lui-même, mais puisque personne ne fait rien...

Rédigé par : [raines](#) | le 03 février 2012 à 18:37 | [Répondre](#) |

Il sera condamné avec dispense de peine. Et si le juge a le proc dans le nez, il sera relaxé.

Ce qu'a fait le gamin n'est pas bien, et la réaction épidermique du maire n'était pas bien non plus. Enfin on peut déblatérer autant qu'on veut, se retrouver devant un tribunal pour cela, vu les circonstances de l'affaire, c'est quand même ridicule. Quel que soit le parti que l'on prenne;

Rédigé par : [AGDL](#) | le 03 février 2012 à 18:37 | [Répondre](#) |

Deux petites remarques

M. Bayrou a fait la même chose, et ce geste a été largement médiatisé. Je ne me rappelle pas s'il a été condamné.

Et si quelqu'un me dit qu'il va me « niquer », ou faire la même chose à ma

mère, je serais traînée en justice si je le gifle ?

Justine

Rédigé par : [SABOTY](#) | le 03 février 2012 à 18:39 | [Répondre](#) |

Un maire, magistrat local élu par la population, n'a pas le dernier mot face à des jeunes??? Là est le scandale! Claque ou pas claque...Il n'y a plus d'autorité dans ce pays...et on voit le résultat tous les jours: la France qui recule sur la scène mondiale.Car pendant que certains ici se posent des questions existentielles sur les Droits de tout le monde, d'autres, en Asie par exemple, travaillent, obéissent et PROGRESSED! Ce qui ne veut pas dire que tout est parfait. Mais ils ont des priorités...En tout cas, si jamais ma fille (15 ans) parlait comme cela à quelqu'un, elle s'attraperait une claque...et devinez quoi? Vu mon mode de fonctionnement, l'idée d'être impolie ne lui viendrait jamais...étonnant, non?

Rédigé par : [pascal](#) | le 03 février 2012 à 18:40 | [Répondre](#) |

A mon époque, les instituteurs mettaient des claques ou autres coups de réglettes aux éléments perturbateurs, et pour peu que les parents desdits perturbateurs aient été mis au courant par l'institut, c'était double sanction arrivé chez eux. A ma connaissance, ils ne sont pas devenus attardés ou autres tueurs en série. Vive la baffes!

Ceci étant, ce genre de pratique n'est plus applicable, vu les dérives de certains adultes. Justifier l'acte du maire, aussi minime qu'il soit, serait une façon de couvrir les violences faites à un enfant (même à 17 ans)

Alors on se tourne derrière la loi. Mais ça ne résout pas non plus le problème. L'enfant est condamné ? ok. Et après ? Sans suivi, il retournera chez ses parents, avec une rancœur certaine, et sans doute l'envie de faire payer au maire cette condamnation.

Allez voir les parents ? Pourquoi faire ? Dans un village de 2500 personnes, j'ai du mal à croire que les parents ne soient pas au courant des agissements de leur gosse. S'ils le sont, alors ils ont été négligents, et au final, devraient être les fautifs. S'ils ne sont pas au courant, cela ramène de toute façon à de la négligence.

Lorsque je repense à tous les événements récents liés au mineurs (viols de mineurs à mineurs, gifle d'un prof sur le fils d'un agent de police, suicides, ados qui pénètrent dans un établissement pour en frapper d'autres, jusqu'à ce que mort s'en suive), je m'aperçois que l'on accuse souvent le « délinquant », le prof, les camarades qui poussent au suicide, le proviseur... Il serait donc temps de mettre les parents devant leurs responsabilités, mais sans pour autant les fustiger. Pour certains (femme seule, père décédé laissant deux enfants...) ce n'est pas toujours simple. Un petit coup de pouce (structures d'aide à l'éducation par exemple) ne serait pas de trop...

Rédigé par : [Rod](#) | le 03 février 2012 à 18:40 | [Répondre](#) |

Toutes les semaines des tags fleurissent dans ma rue, les services de nettoyage passent plus de 20 fois par an. Tous les jours, je retrouve des saletés devant la porte de garage (débris de nourriture, odeur d'urine etc.) de mon immeuble. La porte en verre changée il y a moins d'un an a été « gravée » à la pointe. Les boîtes aux lettres sont visitées 5 à 6 fois par an (ça pourrait être pire). Je vis dans le XXe arrondissement de Paris et pas

dans le pire des coins

Contre ces incivilités, les pouvoirs publics ne peuvent et ne font rien. Pas de flagrant délit, pas prioritaires etc.

L'emportement de cet élu est, à mon sens, excusable. Comment lutter contre la frustration grandissante devant ceux qui dégradent / détériorent / cassent sans aucune sanction. La gifle n'est bien sûr pas la solution, la prison non plus mais alors quoi ? Que faisons-nous ? Comment sanctionnons-nous efficacement ceux qui pourrissent peu à peu un quartier, un village... J'aimerais que le procureur si loquace nous donne lui, sa solution...

Rédigé par : *Ico* | le 03 février 2012 à 18:42 | [Répondre](#) |

Bravo.

Rédigé par : *Didier* | le 03 février 2012 à 19:46 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

c'est malheureusement cette nouvelle génération !
j'ai 65 ans j'ai pris une raclée de mon père à 12 ans et je l'en remercie ;pas besoin de psy ou de juge l'affaire était réglé .
si ces parents au lieu de se plaindre, avait éduqué ce !!!
lui aurait mit une gifle en plus il serait peut être plus respectueux et poli envers un adulte !
par contre le procureur devrait revoir sa copie ,je ne pense pas que son rôle est de soutenir la délinquance

Rédigé par : *joy* | le 16 février 2012 à 22:31 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Ce jeune manque d'éducation, c'est dit et prouvé. Il a été condamné en justice, dit-on. Mais on ne dit pas à qu'elle hauteur par rapport à ses insultes et, ne l'oublions pas à menace de mort puisque le jeune s'arme de couteaux. Que serait-il arrivé si ses copains ne s'étaient interposés? A-t-on pensé au drame qui aurait pu se produire? Personnellement j'en ai pris des « roustes » et des bien bonnes alors que je ne faisais rien de méchant et que j'avais 18 ans. Et je ne suis pas mort pour autant. J'ajoute que si je ne remercie pas mon père c'est qu'il ne m'en a pas donné d'autres bien plus costaud et des coups de pieds au cul (mot français inscrit dans le Larousse pour qui ne le saurait pas) et vous voyez tout cela ne m'a pas empêché d'avoir une certaine éducation (sauf si, pour être poli, on vient me gratouiller volontairement.

A la place du Maire ce n'est pas une baffe mais une palanquée de baffes que ce jeune aurait reçue. Il a de la chance, c'est ce que je peux dire à la « justice » de mon pays actuel. Oui, cette justice là est une justice de collabos qui si un jour il lui arrive d'en prendre sur les joues, elle ne s'en prendra qu'à elle-même. Voilà mon message est passé. S'IL PASSE.

Rédigé par : *Antoine* | le 03 février 2012 à 18:46 | [Répondre](#) |

Commentaires, commentaires, vous avez dit commentaires?

Rédigé par : *mayani antoine* | le 03 février 2012 à 18:50 | [Répondre](#) |

Claque méritée, point final (Justice minable ! Bayrou donne une claque : pas d'histoires !)

Rédigé par : [Achille](#) | le 03 février 2012 à 18:53 | [Répondre](#) |

Moi, c'est le procureur que j'aurai plaisir à giffler quitte à en prendre pour 600 euros!

Quand au « jeune de 17ans et 11 mois » une petite verif de ses papiers pour voir s'il n'est pas expulsable sera plutôt sympa!

Monsieur le Maire, en le gifflant vous avez été courageux il aurait pu vous tuer!

Ces jeunes sont impossible à manager et sont de plus en plus agressifs et la société laisse faire.

Je plains mes enfants et petits enfants qui vont vivre de plus en plus dangereusement leur vie car la lacheté des aurorités au nom du

« politiquement (in)correct devient de plus en plus intense!

J'entend et je lis d'avance les protestations sur ce blog. Si je suis publié (je suis souvent censuré), ne perdez pas votre temps, vos commentaires me laisseront parfaitement indifférent.

Rédigé par : [radicalix](#) | le 03 février 2012 à 18:54 | [Répondre](#) |

Il semble que le procureur se soit plus attaché à ses propres préjugés moraux qu'à l'examen des faits. Ce qui est rapporté ici de ses propos l'indique outrancièrement. On peut douter de la sérénité du jugement.

Rédigé par : [Jean-Marie](#) | le 03 février 2012 à 18:56 | [Répondre](#) |

Eternels bavardages.

Tout ça pour une baffé?

Il y en a des myriades qui se perdent, à tous les âges, y compris pour les procureurs méprisants et autres chochottes choquées.

J'ai baffé jadis en tant que prof, et alors, je dors normalement et mes anciens potaches ne m'attendent pas avec un couteau entre les dents.

O tempora, o mores!

Rédigé par : [Lelozérien](#) | le 03 février 2012 à 18:56 | [Répondre](#) |

Au bas de ce rectangle figure une phrase: LAISSER UN COMMENTAIRE. Je vois que la censure bat son plein car aucun de mes commentaires ne passe. Et dire qu'on est en démocratie. Mais oui j'ai bien compris, on doit dire ce qui convient aux censeurs et quand ça ne plait pas on passe à la trappe.

Rédigé par : [Antoine](#) | le 03 février 2012 à 18:57 | [Répondre](#) |

Idem. L'un de mes deux commentaires a disparu. C'est tellement énervant ! Des types qui à longueur de journée nous parlent de victoire de la démocratie, de France chantre de la liberté d'expression, terre des Droits de l'Homme.... (liste non exhaustive, je vous engage à la compléter et vous serez bien considérés)

Rédigé par : [Ed](#) | le 04 février 2012 à 13:08 | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

ÉCOEURANT !!!!!

Rédigé par : [antoine.mayani](#) | le 03 février 2012 à 19:02 | [Répondre](#) |

Expatrié en Afrique, depuis presque 15 ans, je vis maintenant au Maroc. Je viens justement de voir une altercation entre un gardien de résidence, qui lève et descend la barrière, qui avait été bousculé et agressé verbalement, par un jeune d'un douar (village) probablement éméché ou d.....
Premier point, 3 ou 4 automobilistes, dont j'ai fait partie, se sont arrêtés et ont cherché à protéger et « éloigner » l'individu, encapuchonné, sale et visiblement « sans repères ».
Deuxième point, le jeune insistant et menaçant de revenir avec un couteau, ici c'est pris très au sérieux, la police est intervenu dans le 1/4 d'heure suivant...
Inutile de vous dire, qu'ici la Police ne se déplace pas pour rien et c'est certainement pour cela, que nous vivons tous ici avec un sérieux sentiment de sécurité, même s'il faut toujours rester prudent.
Deux ou trois jours plus tard, le Père du jeune est venu voir le gardien, en pleurs, s'excusant pour son fils, et lui promettant de le reprendre en mains, grâce à la Famille (grands frères, cousins, affiliés, etc....).

Comme quoi tout cela n'est par une question de race ou d'ethnie mais d'attitude, d'éducation et de responsabilités.....

Je suis heureux – pour l'instant, en tout cas – de vivre dans ce Pays où mes enfants grandissent loin des banlieues françaises.

Quant à ce pauvre Maire, dont l'agresseur revient avec 2 couteaux « planqués » dans les chaussettes et dont les Parents osent porter plainte, je lui transmets mes meilleures salutations.

Rédigé par : [Roy Braiser](#) | le 03 février 2012 à 19:07 | [Répondre](#) |

Tout ce blabla pour une baffe?

Il y en a des myriades qui se perdent, y compris pour les procureurs méprisants.

J'ai baffé jadis dans mon boulot de prof et je dors bien; aucun potache n'a encore essayé de m'assassiner.

O tempora, ô mores!

Rédigé par : [Lelozérien](#) | le 03 février 2012 à 19:09 | [Répondre](#) |

Je reste pantois à voir le peu de réaction sur le fait que le proc pour enfonce son coin se permette une irrégularité que de plus personne ne semble avoir levée à l'audience.

Pour exercer ce droit de juger qui est pétrifiant de conséquences, il me

semble qu'à minima il faut respecter les règles (lois) qui encadrent la décision que la cour prendra.

Cela ne semble pas être le souci du procureur. Pour être par nature plus du côté de la capuche que du feutre, préfère le cuir au loden, je pense qu'à l'issue du jugement un malaise persistera et le procureur qui semble plus jouer les juge-Roy Bean façon chez Lucky Luke que le représentant de la société en portera la principale responsabilité.

Rédigé par : [Canaille le Rouge](#) | le 03 février 2012 à 19:13 | [Répondre](#) |

Quand une gifle « part toute seule » c'est lorsque la personne en face de vous a dépassé les bornes. Ce n'est pas un geste réfléchi, car on le regrette aussitôt. (le Maire le dit lui-même : « il n'aurait pas dû faire ce geste ».

Mais qui connaît les bornes à ne pas dépasser ? A ce jour, les parents démissionnent face à leurs progénitures... Les enfants ne respectent plus leurs parents, pourquoi respecteraient-ils un autre adulte ?

Qui, parmi les commentateurs, aurait le courage (donc pas peur des représailles) pour donner une claque à un petit caïd, qui pourrit la vie calme des habitants d'un village et dégrade le bien public dont vous avez la garde (Maire).

Vous n'auriez sans doute rien fait car il en faut du courage... et c'est comme ça que la France va de plus en plus mal, les délinquants ont la vie belle... Bravo au Maire d'avoir réagi, car il a réagi en « père de famille » même si une gifle n'est pas la solution aux problèmes. Il faut que les citoyens, TOUS les Français réagissent et ne laissent plus passer l'irrespect des lois et des biens publics. Que les parents soient des éducateurs et élèvent leurs enfants dans le respect et l'obéissance. Redonnons les moyens à l'Education Nationale (qui devrait devenir l'Instruction Publique) pour instruire ces jeunes. Et ensuite on verra de meilleurs résultats si on ne laisse plus rien passer. ya ka ... faut qu'on... Plus facile à dire qu'à faire !

Rédigé par : [Prof](#) | le 03 février 2012 à 19:14 | [Répondre](#) |

« Mais qui connaît les bornes à ne pas dépasser ? »

La justice.

Rédigé par : [Hugo](#) | le 03 février 2012 à 20:00 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Trop hâtif. Est-ce qu'on parle là des mêmes bornes ?

Rédigé par : [esperpento](#) | le 10 mars 2012 à 03:53 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Les procureurs font partie de la fonction publique et il y a des bons et des moins bons (euphémisme) mais ils ne peuvent que progresser durant leur carrière.

Les propos de ce magistrat, qui a voulu faire un bon mot et plaire à l'assistance, me laissent penser qu'il fait partie de la catégorie des moins bons.

Mon jugement est hâtif et se base sur des bribes de conversation mais il colle bien aux jugements rendus dans les juridictions de première instance.

Rédigé par : [Arnaud](#) | le 03 février 2012 à 19:22 | [Répondre](#) |

La violence n'est pas la solution, sauf quand un jeune ne comprend rien d'autre et qu'il est tellement irresponsable justement parce qu'il n'a jamais vécu dans la crainte de recevoir des baffes.
Ceux qui prônent la non violence, je les défie de raisonner par des mots de jeunes abrutis insolents. La vraie responsabilité revient aux parents qui n'ont jamais fait preuve d'autorité.

Rédigé par : [Acidnath](#) | le 03 février 2012 à 19:23 | [Répondre](#) |

« Puisqu'il faut accepter du temps
l'évolution toujours plus bas
au vulgaire les concessionnaires
des libertés pour nos enfants
il sera équipé c'est sûr
pour parler à la Terre entière
mais n'aura rien à dire bien sûr
que ce qu'il voit sur les écrans »

D. Saez

Rédigé par : [Francis](#) | le 03 février 2012 à 19:25 | [Répondre](#) |

je cite le « jeune »
C'est pas toi qui va m'empêcher de faire ce que je veux

par toi il entend probablement le maire qui est en train de lui rappeler la loi (comme celle de pas grimper les clôtures (surtout celles dont ont peut avoir les clé)), a cette remarque certes acerbes (rien a voir avec le fait que ce jeune est dans la provocation la plus total depuis longtemps) , il oppose les injures et les menaces. (c'est triste il n'a pas d'autre moyen de s'exprimer)

pour les commentaires signalant les recours judiciaire ou pénaux du maire , j'invite ces personnes a faire eux même l'expérience d'aller chez « les gents » leur expliquer comment élever leurs enfants

personnellement si j'avais touché un euro a chaque fois qu'un jeune (sans défense et sans autres moyen d'expression que l'insulte outrancière à ma mère) m'avait proposé des relations « contre nature » je serais multi millionnaire

la démagogie et la mauvaise foi font rapidement perdre tout sens à une société qui se veut démocratique

Rédigé par : [bebar](#) | le 03 février 2012 à 19:26 | [Répondre](#) |

C'est vrai que pour 500€ je lui en aurait mis deux calottes moi, et aux parents aussi tiens!

Rédigé par : [Viking](#) | le 03 février 2012 à 20:31 | [Répondre](#) |

Tout mon soutien Mr le Maire...c'est absolument navrant ce jugement et c'est aussi la porte ouverte à toutes les incivilités!

Ce sont les parents qui mériteraient une amende,ils sont responsables de leur fils,non?

Cordialement,
José Asselin

Rédigé par : [asselin](#) | le 03 février 2012 à 20:32 | [Répondre](#) |

Et les parents qui encourage la délinquance de leur rejeton, on ne leur reproche rien?

Quand il aura sauté le pas et fera un casse, il porteront plainte contre qui...?

...
les enseignants, les psys, les flics... qui ne l'ont pas compris?

Rédigé par : [dochon](#) | le 03 février 2012 à 20:34 | [Répondre](#) |

Non, le maire n'aurait pas du gifler cet adolescent, mais ce faire traiter de la sorte au tribunal. Le maire est quelqu'un de respectable donc son geste est inadmissible, mais le jeune par contre, il a eu un milieu social défavorisé (msd nouvelle maladie très répandue) et donc on peut comprendre son geste. Pauvre France.

Rédigé par : [Le Vern](#) | le 03 février 2012 à 20:38 | [Répondre](#) |

La réaction des parents est hallucinante : quand on a un gosse qui insulte et sort le couteau, une petite remise en cause de son rôle de parent s'imposerait, plutôt que de porter plainte...

Rédigé par : [Pierre](#) | le 03 février 2012 à 20:50 | [Répondre](#) |

« — Avez-vous mis en place un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ?

— Mais on est une commune de 2 500 habitants..., souffle le maire. »

Effectivement, les CLSPD, c'est pour les villes de plus de 10 000 habitants.

Le procureur serait-il de mauvaise foi ?

Rédigé par : [Pierre](#) | le 03 février 2012 à 20:53 | [Répondre](#) |

le maire na pas tort ne pas se l aisser fair par des goss

Rédigé par : [mickael](#) | le 03 février 2012 à 23:52 | [Répondre](#) |

Que voulez vous la justice est morte les juges pffff , dépassé et incapable (sauf pour le salaire), il sont tous a l'affût mais incapable de décider d'un jugement juste, un chauffard tue une jeune fille avec délit fuite sanction pffff dérisoire

La police ne peut même plus faire son boulot pour accéder a certains lieu (viol) sans se faire caillasser c'est quand même inadmissible !!!!!!!

Alors bien sur un jeune qui reçoit une gifle (pour INFRACTION de Lieu PUBLIC) par un maire quelle bonne pub, et le père qui en rajoute juste savoir ce qui c'est passé!!!! et bien bravo Monsieur le maire vous faites ce que certains parents sont incapables de faire a cette époque LE RESPECT

Rédigé par : [Gama JM](#) | le 04 février 2012 à 00:05 | [Répondre](#) |

Que voulez vous la justice est morte les juges pffff , dépassé et incapable (sauf pour le salaire), il sont tous a l'affût mais incapable de décider d'un jugement juste, un chauffard tue une jeune fille avec délit fuite sanction pffff dérisoire

La police ne peut même plus faire son boulot pour accéder a certains lieu (viol) sans se faire caillasser c'est quand même inadmissible !!!!!!!

Alors bien sur un jeune qui reçoit une gifle (pour INFRACTION de Lieu PUBLIC) par un maire quelle bonne pub, et le père qui en rajoute juste savoir ce qui c'est passé!!!! et bien bravo Monsieur le maire vous faites ce que certains parents sont incapables de faire a cette époque LE RESPECT

Rédigé par : [gama jm](#) | le 04 février 2012 à 00:12 | [Répondre](#) |

1. il ne s'agit pas d'un juge mais d'un procureur. Le juge n'a pas rendu sa décision encore.
2. le salaire des juges n'est pas si élevé que ça, comparé à celui de la plupart des métiers du privé qui correspondent au même niveau de compétence
3. Je ne connais pas l'infraction de « lieu public », pourriez vous en préciser l'intitulé exact? Il me semble que la violation de domicile n'est pas concevable en l'espèce, sauf à imaginer que le bâtiment est le domicile de la personne morale qu'est la commune, mais cela me paraît bien peu juridique
4. Je suis d'accord avec vous sur le comportement répréhensible du jeune en question, qui s'il n'était pas en infraction n'avait pas à escalader le grillage, et surtout sur le comportement des parents qui portent plainte... alors même que leur fils aurait pu commettre l'irréparable.

Rédigé par : [Elyssa](#) | le 05 février 2012 à 18:19 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Ce procureur, encore un magistrat rouge, « fort » avec les petits Français et complaisant avec les « jeunes ».

Rédigé par : [vlfr](#) | le 04 février 2012 à 01:03 | [Répondre](#) |

_ ni « enfant » ni père n'ont été physiquement au procès (respect !), que le père porte plainte montre qu'il soutient son fils (et si les couteaux avaient blessé/tué ...)

_ le maire (comme un policier) a droit à un respect supplémentaire en tant que responsable élu, mais le bon sens est soigneusement occulté par toute loi

_ les 2 affaires eussent dû être regroupées ...

_ moralité ces jeunes vont encore plus harceler-insulter ce maire, y a 500€ à se faire !

Rédigé par : [naifator](#) | le 04 février 2012 à 01:04 | [Répondre](#) |

La prochaine fois, il enverra une amende de 500 euros pour « dégradation de la clôture » aux parents, qui auront bien du mal à payer la somme dans les temps, tandis que le petit chérubin de 16-17 ans continuera de « tester » les limites de l'autorité, autant parentale que sociétale, sans qu'il soit inquiet, jusqu'au jour où il tombera pour une voiture « empruntée » ou pour avoir stocké le shit de son n+1 du réseau de dealers qu'il a rejoint depuis 10-12 mois.

Il est amusant de voir qu'un maire ne doit absolument pas donner une gifle (même si elle ne blesse pas physiquement), mais qu'il peut engager des policiers notoirement et ouvertement racistes et violents dans la police municipale, les munir d'un équipement de type CRS/émeute, instaurer un couvre-feu pour mineurs et leur ordonner de contrôler l'identité de ces « jeunes » quotidiennement, sans que cela pose aucun problème.

Rédigé par : [_](#) | le 04 février 2012 à 01:38 | [Répondre](#) |

Je soutiens le maire devant cette justice corrompue et dégénérée.

Je tiens également à remercier la république, qui je l'espère, mourra bientôt de sa bêtise...

Quant à la Suède, la mentalité étant aussi différente que la culture, merci de ne pas comparer l'incomparable.

Rédigé par : [Charles D](#) | le 04 février 2012 à 14:52 | [Répondre](#) |

Je suis stupéfié par le contenu de la réquisition du procureur:visiblement il y a encore une grande marge de progression dans la qualité du recrutement de nos magistrats.

Rédigé par : [daki48](#) | le 04 février 2012 à 17:48 | [Répondre](#) |

et encore , vous n'avez pas vu l'état de nos chefs d'établissement en collège : le recrutement des bobos les plus soumis à la vraie pensée molle , au consensus « pas de vagues, on flatte, faut que je gère ma carrière » , la formation est un véritable acte de foi, il faut avoir brûlé tout sens commun pour faire ce métier , le ministère ne peut canoniser principal de collège que les hommes ou femmes qui embrasse cette religion lénifiante, angéliste, lâche et se refuse à être ferme avec , je précise , les élèves qui le méritent (mais on ne dit plus élèves , on dit

les enfants, les gosses, les ados, les jeunes, dans les collèges) ainsi, en plus du refus d'instruire, dans nos collèges, on se refuse à faire respecter les règlements sous prétexte de résoudre les tensions par le dialogue : résultat, des classes dans lesquelles un ou deux (quand ce n'est pas trois ou quatre) petits sots / petites sottes empêchent les autres de progresser; faire la loi , reprendre ces impunissables , ces intouchables, ces innocents , retarde et n'engage pas les mous à trouver un agrément autre que le cirque proposé par , oui , deux ou trois petits cons/petites connes. Les principaux sont des supérieurs, ils nous obligent à subir et sont les courroies de transmission de la foi souveraine : l'enfant est roi, il est au centre, (mais les courroies de transmission, n'est-ce pas, ne se rebellent pas, on est dans le Vichy de bien-pensance , ça vaut mieux que celui de Pétain , je sais , mais c'est la chiotte quand même) et même aujourd'hui où l'on veut nous faire croire que les connaissances vont revenir au centre du système éducatif, on voit que depuis vingt ans, partout dans la société française, on parle de violence quand il s'agit de tartes données à un olibrius dangereux au demeurant.

Rédigé par : *topiska* | le 17 février 2012 à 12:39 | Répondre |

je pense que le maire aurait du lui mettre un bon coup de boule au moins il serait jugé pour quelque chose qui tienne la route!ET DE PLUS!!!! en profiter de faire la meme chose à ceux qui n ont pas su elever leur gamin!!!

Rédigé par : *martin* | le 04 février 2012 à 19:08 | Répondre |

Puisque ce billet parle aussi de l'attitude des parents, je signale un ensemble d'interviews réalisés par Mme Gerasimenko, une P. R.-D. russe, et publiés sur le site (en anglais) de OpenDemocracy. Le lien est :

<http://www.opendemocracy.net/od-russia/olesya-gerasimenko/mother%E2%80%99s-boys-conversations-with-parents-of-russia%E2%80%99s-neo-nazis>

En voici tout d'abord le « chapeau » :

Russia's growing nationalist movement has alarmed many liberal commentators, who wonder how the country that defeated Adolf Hitler could have given birth to so many young men overtly sympathetic to his ideas. Journalist Olesya Gerasimenko, who has covered several neo-Nazi trials, wondered where the defendants came from: how Russian boys could go out and kill foreigners in cold blood. She persuaded three of the convicted murderers' parents to talk to her.

suivent les interviews ; le premier est sidérant.

1. Elena Krivets, academic, mother of Vasily Krivets

Vasily Krivets is a 23-year-old nationalist. He was sentenced in 2010 to life imprisonment for 15 murders. The victims were citizens of Tajikistan, Uzbekistan, Azerbaijan and Russia. He was arrested, but escaped police custody when taken to one of the crime scenes for a reconstruction and hid for almost a year. He did not confess to a single one of the crimes and refused to give evidence.

2. Andrei Appolonov, engineer, father of Victor Appolonov

Victor Appolonov is a 22-year-old member of the National-Socialist Society

North (NSO-Sever) and was sentenced to life imprisonment for five murders. On the day the sentence was announced he entered the courtroom shouting 'Yids, prepare to die!' and 'Baburova croaked, and you'll croak too!' (for further detail see 'The case of the thirteen' in issue no. 29, 25 July).

3. Pavel Golubev, Retired Colonel, father of Sergei Golubev

Sergei Golubev was the youngest convicted murderer in the case of NSO-Sever. He was 16 when he was arrested in 2007. He pleaded guilty to the murder of one person and attempted murder motivated by racial hatred. He was sentenced to ten years in a penal colony.

To

Rédigé par : [Jean-ollivier](#) | le 06 février 2012 à 14:19 | [Répondre](#) |

@Ed

Ok. Cool. A part ça, vous avez appris à argumenter un jour, ou vous ne savez que vous défouler gratuitement sur le net en lâchant des petites phrases pseudo-critiques sans le moindre fond ?

Enfin, dommage que vous ne puissiez plus lire les immondices postés par pierre, vu que ses propos les plus abjects et à côté de la plaque ont été retirés. Le votre en paraît d'autant plus ridicule, et montre que le contexte dans lequel les miens ont été rédigés vous échappe totalement.

Allez, à plus sous le bus.

Rédigé par : [mla](#) | le 06 février 2012 à 17:00 | [Répondre](#) |

Tordue, cette affaire... mais est-ce vraiment une « affaire », ou un coup de pub politique ?

Que le gamin soit un sale gosse, soit. Mais, si j'ai bien lu (ici, et dans Le Figaro), la « goutte d'eau qui a fait déborder le vase », ce n'est pas une « dégradation », mais l'escalade d'une clôture pour aller récupérer un ballon de foot dans le stade municipal !

Que le procureur ait outrepassé ses droits (vice de procédure ?) en déclarant à l'audience que le prévenu avait refusé le plaider coupable, soit. Mais ce refus avait fait les choux gras de la presse quelques mois plus tôt...

Ce qui ressort surtout de cet article, c'est l'incompréhension, le mur (la clôture) entre le maire et les jeunes : « ils parlent trop fort », « ils traficotent » (quoi ?), « interdiction de rassemblement » (à partir de combien de personnes) ... Je ressens une ambiance malsaine, mais dont les gamins ne sont pas seuls responsables (du moins, selon les articles que j'ai pu lire sur le sujet).

En tout cas, joli coup de pub. 500€, ce n'est pas cher payé pour ça.

Rédigé par : [lambertine](#) | le 06 février 2012 à 18:52 | [Répondre](#) |

Est-ce que cela valait un procès ?

Et est-ce que le jeune n'est pas ainsi encouragé? D'ailleurs ne devrait-il pas faire appel?

Rédigé par : [Jean-Marie](#) | le 07 février 2012 à 15:24 | [Répondre](#) |

Je me demande ce que cherchaient les parents en portant plainte? à encourager leur enfant à insulter? des dommages et intérêt?

Rédigé par : [Jean-Marie](#) | le 07 février 2012 à 15:29 | [Répondre](#) |

A récupérer une partie des DI auquel le gamin avait été condamné en remettant les choses dans leur contexte ?

Rédigé par : [lambertine](#) | le 18 février 2012 à 07:08 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Quietas non movere! Il ne faut pas réveiller l'eau qui dort.
De minimis non curat praetor! La justice ne saurait se pencher sur des broutilles.

Cette affaire aurait dû être classée sans suite par le procureur. Les poursuites n'était pas opportune. Il est bon, de plus, de laisser une certaine inégalité de traitement en faveur des personnes dépositaires de l'autorité sans tomber dans l'impunité totale. Le pouvoir doit être craint sans être haï et tant pis s'il est parfois injuste, du moins dans une certaine limite. Une bonne baffe à 16 ans, ce n'est pas si cher payé! L'immunité (partielle) des élus nationaux procède de cette idée. L'action politique ne peut pas à tout moment être réglé par l'autorité judiciaire. Cette voie de fait pouvait s'interpréter comme un geste politique visant à faire comprendre par la force physique à un individu peu recommandable qu'il avait dépassé les bornes du supportables depuis longtemps déjà.

Le procureur se tire une balle dans le pied car l'autorité qu'il sert dépend aussi de la bonne volonté des élus. Ces derniers sont, d'ailleurs les représentants du Peuple au nom de qui la justice est rendue! En la matière, il faut accepter la collaboration des pouvoirs plutôt que leur séparation. Si le parquet perd la confiance des maires, comment pourront-ils travailler en bonne intelligence dans des affaires plus graves?

Cela n'empêchait pas le maire de recevoir toute l'assistance possible du Préfet pour réagir correctement à ce genre de situation tendue.

Rédigé par : [PEB](#) | le 09 février 2012 à 15:18 | [Répondre](#) |

La question de cette affaire n'a rien de politique. La question n'est pas non pour ou contre l'autorité. La question est logique. Froidement logique. De logique de discours.

Le procureur devient ce qu'il critique.
Donc, pédagogie nulle.

Il considère qu'il y a tribune pour le maire ? Il transforme son réquisitoire en tribune. Il est considère que le maire se veut shérif ? il emploie les armes de l'humiliation.

Et enfin, Montfermeil, l'ultime touche qui trahit l'auteur des propos, le trahit au point de ce qui l'anime... il y a donc des endroits où l'on comprendrait mieux le geste du maire ? En conséquence de quoi, cette mention annule toute justification au propos tenu en ouverture.

On sait au moins que l'avenir de la jeunesse ne repose pas dans sa magistrature.

Rédigé par : [Minghella](#) | le 09 février 2012 à 19:16 | [Répondre](#) |

Complètement d'accords avec vous!

Rédigé par : [esperpento](#) | le 10 mars 2012 à 04:13 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

http://www.dailymotion.com/video/x1h0br_gifle-by-bayrou_news

Rédigé par : [frdrich59](#) | le 13 février 2012 à 00:24 | [Répondre](#) |

Première conclusion : Monsieur Bernard Beffy, procureur et grand comique, a eu droit à son heure de gloire, ou plutôt droit au mépris public.

Deuxième conclusion : si le maire avait été acquitté, la gifle aurait porté. Mais la justice lui a dit « continue, mon petit ».

Rédigé par : [Paul lo Pofre](#) | le 15 février 2012 à 21:35 | [Répondre](#) |

j'aurai bien aimé voir si Mr le procureur, Bernard Beffy avait été a la place du Maire , en cas de plainte des sois disant (Parents) je pense qu'il aurait surement agit d'une autre façon !
magistrat qui dirige les services du « Parquet ». Au pénal, il conduit l'action publique et, au civil, il dispose d'un droit d'action et d'intervention pour la défense de l'ordre public!!!!
donc pas de soutien a la délinquance!

Rédigé par : [joy](#) | le 16 février 2012 à 22:59 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Correction : « la justice lui a dit ». « La justice a dit au jeune ». Le contexte le faisait comprendre, mais formellement ce n'était pas clair.

Rédigé par : [Paul lo Pofre](#) | le 09 mars 2012 à 21:01 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

@ pierre

Mais enfin pourriez_vous laissez l'Afrique hors de ce (non)débat?

Vous vous adressez à ceux qui lisent, mais ceux qui lisent quoi exactement?
et qui?

Pour une réflexion sur les liens entre immigration et délinquance, je vous conseille ceci : <http://www.erudit.org/revue/crimino/2003/v36/n2/007865ar.pdf>

Peut-être pourrez vous apporter quelques arguments en réponse, qui dépassent les arguments ad hominam (vous êtes sûrement dans telle catégorie, donc vous avez tort) ou de légitimité (je le comprends donc il a eu raison donc la justice a eu tort : il n'y a absolument aucun lien valable entre les trois)

Rédigé par : *l'africain* | le 16 février 2012 à 01:50 | [Répondre](#) |

Parents où-êtes-vous ???

En portant plainte contre le maire, pour « violence », ne voyez-vous pas que vous encouragez votre enfant dans le non-respect des biens et des personnes. Est-ce vraiment ce que vous cherchez à lui apprendre de la vie :
» fais-ce que tu veux, casses, tagues, et si on t'embête, t'inquiètes pas, on prendra la relève ?? »

c'est à vous de vous remettre en question, de vous demander si vous avez su mettre les barrières indispensables à l'équilibre de votre fils.

regardez la vérité en face :aujourd'hui, ce dernier mets des couteaux dans ses chaussettes pour aller régler son différend. Mais vous le soutenez en portant plainte. je pense qu'il le perçoit comme si vous lui donniez raison de ses gestes.

Pour lui, et pour vous, il aurait fallut mettre les choses à plat, en discuter, trouver une solution, lui expliquer , peut-être, que 10 000€ de grillage pour une petite commune, ce n'est pas rien, et que c'est aussi un peu de votre argent, et que de nos temps, on ne peut pas se permettre de le gaspiller. cette altercation aurait du se régler entre vous,votre fils et le maire, c'est la seule voie qui auraient pu apporter des solutions, car je suis certain que le maire regrette son geste,inapproprié vu sa position.
maintenant,hélas, vous avez lancé une procédure que vous ne contrôlez pas. j'espère pour vous que cette procédure ne fera pas plus de mal que la gifle...

Rédigé par : *dom* | le 16 février 2012 à 12:39 | [Répondre](#) |

Je donne entièrement raison à Mr le maire. On devrait remettre l'éducation civique dans les écoles. Les enfants manquent de plus en plus de respect et cette façon de parler me mets hors de moi.

Rédigé par : *Delaplace* | le 16 février 2012 à 21:52 | [Répondre](#) |

le maire est dépositaire de l'autorité de police dans la commune... donc de l'ordre public... il aurait eu une arme a feu il aurait pu s'en servir... (en légitime défense)

de plus il a agit « en bon père de famille »... car un jeune doit-être éduqué et apprendre les règles de la vie commune, civile et le respect d'autrui, mais aussi des biens d'autrui.

donc le gamin il a tout faux ici, il y a même refus d'obtempérer à une injonction de l'autorité publique... qui s'y frotte s'y pique, d'autres se prennent des flash ball pour guère plus, et avec d'autres conséquences.

sans compter la diffamation publique vers une personne dépositaire de l'autorité publique, et pour finir, j'espère que le grillage n'a pas été « abimé »...(dégradation de bien publique)

le tout se finit en 1 à 2 mois de travaux d'intérêt général au bénéfice de la commune. (ce qui est assez « sympas »)...

Rédigé par : [quetzal](#) | le 17 février 2012 à 10:19 | [Répondre](#) |

ET BAYROU?

A quoi a-t-il été condamné ?

Rédigé par : [bayard](#) | le 17 février 2012 à 10:24 | [Répondre](#) |

Donc si je comprends bien, si quelqu'un me met une claque et que je porte plainte, cette personne ira devant les tribunaux ?

Ou c'est uniquement parce que le procureur voulait se farcir un maire ?

Ou parce que l'affaire avait été médiatisée localement ?

Je pense qu'au regard de la lenteur de la justice, il serait convenant de trouver d'autres solutions pour régler ce genre de différends.

Rédigé par : [2 vitesses](#) | le 17 février 2012 à 10:35 | [Répondre](#) |

Normalement, si quelqu'un vous met une claque et que vous portez plainte, oui, cette personne ira devant les tribunaux.

Rédigé par : [lambertine](#) | le 18 février 2012 à 07:03 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Si j'étais le père du garçon, je lui aurais, moi, mis une deuxième claque plutôt que de porter plainte contre le maire.

Rédigé par : [Luciano94](#) | le 17 février 2012 à 10:46 | [Répondre](#) |

A lire cet article on a aussi envie de donner une gifle à ce procureur. C'est la faute de ce genre de personne si les jeunes sont intenable. Soutien à 300% à Monsieur le maire!!! Le plus écoeurant est de voir que cet ados en plus de contribuer à une gêne constante pour les gens qui travaillent est soutenu par une justice qu'il faut bien qualifier -appelons un chat un chat- d'incompétente et pousse au crime. Les jeunes ont besoin d'autorité et les lois doivent être appliquées selon le bon sens. Bravo Monsieur Le Maire, la prochaine fois, je vous aiderais en lui donnant un coup de pied là où je pense. Et vive la République!

Rédigé par : [Hermann](#) | le 17 février 2012 à 10:59 | [Répondre](#) |

'C'est pas toi qui va m'empêcher de faire ce que je veux'.
(...) Il m'a insulté, m'a traité de 'bâtard'
« Fils de pute, je vais niquer ta mère, attends si t'es un homme, je vais te tuer »

Il faut vraiment que notre société soit en pleine déliquescence pour condamner l'adulte qui a giflé le gamin qui tenait de tels propos.

Rédigé par : [Guillaume](#) | le 17 février 2012 à 11:00 | [Répondre](#) |

Il ne faut pas donner de gifle. Il faut aller voir les parents et leurs supprimer toutes aides, puis demander à la police municipale de contrôler leur voiture et de coller toutes les amendes nécessaires, il faut faire payer aux parents la réparation du grillage ... bref leurs pourrir la vie de façon légale ... surtout quand on est assermenté ! En leurs faisant bien comprendre pourquoi ...

Rédigé par : [Tonton](#) | le 17 février 2012 à 11:27 | [Répondre](#) |

Quelle « réparation du grillage » ? Où est-il indiqué que le grillage a été dégradé ?

Sinon, le gamin – donc, je suppose, les parents – a bel et bien été condamné à payer des DI au Maire.

Rédigé par : [lambertine](#) | le 18 février 2012 à 07:00 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

A mon humble avis, cette décision est purement politique. Le jeune a été condamné pour les outrages, si le maire ne l'est pas pour les violences, un grand sentiment d'injustice va monter chez le groupe de jeunes de cette petite bourgade et pourra faire tâche d'huile.

Le procureur est libre de ses propos, mais ses mutations passent par la chancellerie, et le maire est PS selon l'article... là je provoque un peu, mais qui sait ?

Non je crois surtout que le Procureur, chefs des enquêtes et de ses soldats en bleu, est vexé personnellement pour deux raisons :

- le maire refuse la CRPC qui est une procédure proposée par ... le procureur
- le maire pointe du doigt une petite délinquance impunie dans sa bourgade ce qui sous entend un certain « laissé aller » du Parquet.

Alors le Procureur, touché dans son ego, est virulent et en oublie le recul indispensable à des réquisitions dignes de l'intérêt général qu'il est censé représenter.

L'ironie est toujours détestable en audience et contre productive.

Pour autant, il me semble difficile d'obtenir une relaxe à partir du moment où

le prévenu reconnaît avoir porté une gifle à la partie civile. Et le contexte ne peut être celui de la légitime défense.. apparemment.

La Cour sera-t-elle plus juste?

Rédigé par : [D.](#) | le 17 février 2012 à 11:43 | [Répondre](#) |

- Le Maire se répand dans la presse locale depuis le début de l'« affaire »
 - Le Maire tente de faire pression sur la Justice en venant accompagné de collègues en écharpe tricolore et en déposant une « pétition » de soutien
- ... ça peut aussi agacer le Procureur, non ?

Rédigé par : [lambertine](#) | le 19 février 2012 à 00:03 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

« Corporatisme un peu primaire » ? Et la corporatisme totalement primaire, massif, mesquin et méchant des magistrats ? Ces gens-là sont ahurissants. A propos, à combien a été condamné celui qui avait volé une pendule au palais de justice de Paris ? Et dire que la mode est de la montrer en exemple...

Rédigé par : [Franzycou](#) | le 17 février 2012 à 11:58 | [Répondre](#) |

Quelle honte. Peut-on encore parler de justice en France ? Personne n'est responsable ? On fait des bêtises et personnes ne doit rien dire. J'ai honte pour cette justice complètement dépassée. Quand va t-on cesser de défendre les personnes qui dérangent les autres et pensent qu'elles peuvent tout faire ?

Rédigé par : [Franck](#) | le 17 février 2012 à 12:25 | [Répondre](#) |

C'est vraiment de plus en plus navrant cette injustice dans ce pays. On fait encore passer le bon message aux nouvelles générations ! : continuer vos conneries, continuer à insulter et à vous croire tout permis, de toute façon vous pouvez le faire en toute impunité.

La seule chose que ces jeunes retiendront, c'est qu'on ne peut rien faire contre eux. C'est comme ça qu'on retrouve des mineurs (et majeurs) condamnés des dizaines de fois encore dans les rues à continuer les vols et autres incivilités chroniques. Parqu'ils se foutent de cette justice d'opérette, ils le disent parfois eux-même.

Quant au comportement des parents ? C'est le PIRE et malheureusement de reflet du mal qui ronge notre société. D'une ils ne savent pas éduquer leurs enfants mais en plus ils leur donne raison en portant plainte contre la personne qui donne une leçon de vie à leur enfant. C'est un peu comme les parents qui vont voir le proviseur d'un collège car il ne comprennent pas pourquoi on sanctionne leur enfant ayant fait une connerie alors ils se permettent de l'agresser (un bon essage pour l'éducation de leur enfant !). Les chiens ne font pas des chats!

Rédigé par : [Philippe](#) | le 17 février 2012 à 13:05 | [Répondre](#) |

Tout ça montre l'état de délitement de notre Société Citoyenne. Des parents qui sont dans l'incapacité intellectuelle et physique de faire face à leurs responsabilités , chômage probable de père en fils, des jeunes livrés à la rue, sans aucun espoir et en rupture sociale , des tribunaux totalement inadaptés à ces problèmes du « vivre ensemble », une police qui se contente de gyrophares et reste éloignée des contextes.... on est dans un sordide far-west le délabrement. Solutions: l'éducation , parents, enfants. Police dans la société, comme les gendarmes (avant sarko). Des chefs d'entreprise qui ne « cultivent » pas le chômage par intérêt financier. Des Politiques qui ne font pas des discours sarkoziens . Vigilance, Résistance, Indignation, Votons intelligemment.

Rédigé par : [pgpole](#) | le 17 février 2012 à 13:16 | [Répondre](#) |

Ce Procureur abuse littéralement de son autorité face au Maire de cette petite commune. Je suis vraiment peinée pour ce Maire car je comprends bien sa position et en plus, il regrette sa gifle. (Moi je ne la regretterais pas : car je connais les gamins complètement excités des banlieues, ils agressent tout le monde et surtout les femmes avec lesquelles ils sont violents). Finalement ce Procureur donne presque raison au gosse de 16 ans (à 16 ans déjà ils ne sont plus vraiment des gosses mais des monstres sans scrupules) , et veut punir le Maire, c'est le monde à l'envers ? C'est déprimant de constater que des hommes tordus dans leur tête ont le pouvoir sur la Justice... Il devrait consulter un psychologue ce Procureur et partir à la retraite !!!

Rédigé par : [La jungle du plus fort](#) | le 17 février 2012 à 13:27 | [Répondre](#) |

Je suis jeune moi aussi... mais quelque chose m'échappe...
Un proces pour une gifle???? Non mais c'est tout bonnement hallucinant!
Le maire a fait ce que les parents du jeune homme n'ont surement jamais du savoir faire: lui imposer des limites, lui apprendre le respect (des gens/des choses).
Je lis des commentaires contenant les mots « vilolence », « frapper »... On parle d'une gifle, pas d'un passage a tabac!
C'est tout de meme une honte de ne rien pouvoir faire contre ces petites frappes. Le probleme majeur c'est qu'ils se croient tout permis... et pourquoi? Parcequ'ils ne sont jamais punis!
Faites-vous insulter sans rien dire, faites-vous frapper, violer, si vous avez le malheur de riposter vous aurez toujours tort.

Et il y a encore des gens pour defendre ce systeme... Pauvre France.

PS: veuillez m'excuser pour l'absence d'accents... j'ai fui notre (plus vraiment) beau pays recemment...

Rédigé par : [HD](#) | le 17 février 2012 à 13:29 | [Répondre](#) |

Pour ma part, je trouve tout cela surjoué !

M. le maire n'a fait qu'assurer ses fonctions d'élue. Certes la gifle est partie, mais cela reste très inférieur au comportement de cet adolescent...
Condamner M. le maire, c'est simplement saborder leur autorité et leur crédibilité auprès des administrés.
Déjà qu'il n'y a plus beaucoup de respect envers nos institutions et leurs représentants, mais si en plus l'état ne soutiens plus ses représentants dans des situations ou les-dits représentants sont dans leurs droits, il ne nous reste plus qu'a nous tirer une balle dans le pied et baisser notre pantalon...

Rédigé par : *trop* | le 17 février 2012 à 13:32 | [Répondre](#) |

Un maire fait ce qu'il à faire contre un délinquant reconnu comme tel, la justice sanctionne l'édile !
En Touraine, des maires se comportent comme des délinquants et la justice traîne ou sanctionne les citoyens exemplaire...

Rédigé par : *DEPARIS* | le 17 février 2012 à 14:14 | [Répondre](#) |

Les parents d'enfants difficiles, ayant eu recours à la justice devraient être obligé de participer a des stages afin de leurs permettre de mieux éduquer leurs enfants ,ou de renouer le lien parent enfant. Leurs donner de l'argent est une chose les aider en est une autre beaucoup plus utile.
donner de l'argent (amende) peut encourager a la dérive.

Rédigé par : *delmarle* | le 17 février 2012 à 16:14 | [Répondre](#) |

Petit clin d'oeil humoristique sur l'affaire : <http://douillon.canalblog.com>
Bons Sourires
JÉAN PATRICK

Rédigé par : *DOUILLON* | le 17 février 2012 à 20:40 | [Répondre](#) |

Les Puissants perdent la tête...
C'est le Monde à l'envers !
Bonjour,
Où va-t-on ?
Oui, je pense que quelques claques et coups de pieds aux fesses se perdent, non seulement pour les garnements à l'éducation négligée, mais aussi pour certains parents, nous en avons le parfait exemple ici.
Mais de là à imaginer que la Justice, sous quelque pression que ce soit et même se référant à la loi, puisse être dévoyée au point de sanctionner, comme dans le cas présent, un maire, détenteur de l'ordre sur sa commune...
C'est inouï !
Bel exemple pour encourager les jeunes, de moins en moins éduqués et si peu canalisés de nos jours, à renouveler de telles séquences et ne plus rien respecter, ni personne, fut-ce le premier magistrat de la commune, dont le rôle est aussi de fixer des limites et de faire respecter les règles essentielles de la vie en communauté !
Quelle démagogie !

Quelle dérive !
Quelle société !
Mais aussi, honte aux parents, pour la suite donnée à l'histoire !

Rédigé par : [VIALA Paul](#) | le 17 février 2012 à 21:44 | [Répondre](#) |

Il faudrait que le père fanfaronneur de ce jeune voyou soit condamné.
Notre société est en train de périr par manque de règles et de limites pour bien vivre ensemble !
Le souci dans cette affaire, est que la seule personne responsable dans cette affaire a été condamnée !
Nous allons droit dans un mur au prétexte de liberté !

Rédigé par : [GUIRAUD](#) | le 18 février 2012 à 00:18 | [Répondre](#) |

La charge du procureur est hypocrite, quand on sait que le harcèlement est une réalité psychique qui ne peut être complètement occultée par celui qui le vit. Des jeunes qui jouent avec l'affect des autres ne peuvent pas complètement ignorer ce que cela peut déclencher. A moins qu'ils n'en aient pas eux même...

Rédigé par : [Arnaud](#) | le 18 février 2012 à 12:21 | [Répondre](#) |

La NULLITE du « POUVOIR JUDICIAIRE » !!!
Bonjour,
Les lobbys « Tout Puissants » perdent la tête...
C'est le Monde à l'envers !
Où va-t-on ?
Oui, je pense que quelques claques et coups de pieds aux fesses se perdent, non seulement pour les garnements à l'éducation négligée, mais aussi pour certains parents, nous en avons le parfait exemple ici.
Mais de là à imaginer que la Justice, sous quelque pression que ce soit et même se référant à la loi, puisse être dévoyée au point de sanctionner, comme dans le cas présent, un maire, détenteur de l'ordre sur sa commune...
C'est inouï !
Bel exemple pour encourager les jeunes, de moins en moins éduqués et si peu canalisés de nos jours, à renouveler de telles séquences et ne plus rien respecter, ni personne, fut-ce le premier magistrat de la commune, dont le rôle est aussi de fixer des limites et de faire respecter les règles essentielles de la vie en communauté !
Quelle démagogie !
Quelle dérive !
Quelle société !
Mais aussi, honte aux parents, pour la suite donnée à l'histoire !

Rédigé par : [VIALA Paul](#) | le 18 février 2012 à 15:28 | [Répondre](#) |

famille africaine , gosse en capuche??
les parents sont des parents bien blancs , comme le gamin, de la campagne du nord , ils ont accepté que le gamin soit condamné pour injure, mais n'acceptent pas qu'une claque puisse répondre à une parole. enfin , c'est

pas la base de l'éducation depuis au moins un siècle? une parole et un coup c'est pas pareil. c'est la base de l'éducation qu'on doit donner aux enfants pour les forcer à se maîtriser: on ne tape pas les autres, et on se maîtrise. sinon, c'est la loi du plus fort, et c'est pas la démocratie. si les sociétés scandinaves sont bien plus calmes et sécurisantes que les nôtres, c'est justement parce que les coups sont interdits, et en particulier sur les enfants.

Rédigé par : [julia sautour](#) | le 19 février 2012 à 01:51 | [Répondre](#) |

Précisions et sources SVP (Gifle de Cousolre)

1) L'article commence par « A la barre, vendredi 3 février, se tient un homme... ». Je devrais en conclure (car tous les journalistes, surtout au Monde, sont honnêtes, n'est-ce pas ?) que l'auteur (Pascale Robert-Diard) a assisté à l'audience (ce qui, en Français et sans autre précision, signifie du début jusqu'à la fin). Je le pense toujours, mais vu le contexte de nos jours il serait utile que Mme Robert-Diard confirme (ou éventuellement précise ou infirme).

2) L'article rapporte que le maire a dit, entre guillemets : « Il m'a insulté, m'a traité de 'bâtard' et la claque est partie », dénonçant formellement une insulte AVANT la gifle. Mais d'après d'autres sources, apparemment suivies le 17 Février par le jury, l'enfant admet une insulte APRÈS la gifle mais nie toute autre insulte, menace ou dégradation, notamment toute insulte AVANT la gifle. Il est un peu ennuyeux que Mme Robert-Diard, comme la quasi-totalité des médias, cite une partie (le gifleur) sans citer l'autre (le giflé), et plus généralement prenne et reprenne indéfiniment le point de vue et le parti des puissants (ici le maire), et occulte et/ou dévalorise systématiquement celui des gens plus modestes (ici un enfant, sans doute fils d'un citoyen ordinaire, c'est-à-dire a priori intelligent, respectueux, honnête, mais constamment accusé de tous les maux par les puissants, sans espoir de pouvoir rétablir la vérité ou même seulement répondre).

3) L'article rapporte des accusations contre le garçon, attribuées au maire, mais sans preuve aucune, et même sans citation exacte entre guillemets. Ci-après les guillemets français sont de moi et leur contenu est un extrait de celui de l'article :

« C'est le chef de la petite bande, dit-il. Celui qui, deux mois plus tôt, était venu rigoler à quelques pas de lui, « pendant qu'avec les anciens combattants, on commémorait le 18 juin ». Celui qui se met ostensiblement devant sa voiture lorsqu'il va chercher son petit-fils à la sortie de l'école communale. »

Il me semble indispensable que Mme Robert-Diard, « chroniqueuse judiciaire », étaye plus sérieusement ce récit, en donnant au minimum un récit bien plus précis et non-ambigu, et si possible un lien vers une source fiable affichant le verbatim du maire.

4) Des insultes et menaces graves sont également attribuées, entre guillemets, aux témoins de l'incident (le maire s'en est pris en fait, contrairement à ce qu'il suggère, à un groupe de sept jeunes) ; l'article suggère, mais sans l'affirmer clairement, qu'elles venaient de l'enfant giflé et non d'un autre du groupe :

« La suite de l'affaire est racontée sur procès-verbaux par les copains du jeune homme, témoins de la scène. L'humiliation qui fait sortir l'adolescent de ses gonds, les insultes qui pleuvent – « Fils de pute, je vais niquer ta mère,

attends si t'es un homme, je vais te tuer » – le coup de poing qui part mais qui n'atteint pas le maire car les autres s'interposent... »

Il me semble incompatible avec la profession de journaliste (du moins telle qu'elle était conçue autrefois) de rapporter des paroles aussi graves, tout en mentionnant un PV, sans lever les ambiguïtés, et sans donner la source de ce PV, ce qui en 2012 implique au minimum une URL vers un site autant que possible digne de foi. Si les « lois » actuelles violent le principe de la publicité de la justice jusqu'au point de privatiser de tels PVs, alors les journalistes devraient faire les protestations publiques et peut-être la révolution qui s'imposent.

5) De même, des paroles ahurissantes (même de nos jours) sont attribuées au procureur, entre guillemets, elles (merci sur ce point) :

« Le jour de gloire est arrivé, Monsieur le maire! Vous avez votre récompense : la notoriété et votre statut de victime expiatoire !... Vous vouliez le tribunal, parce que vous vouliez une tribune ! » ... « corporatisme un peu primaire » (NBMM : des maires venus soutenir leur collègue) ... « On voudrait savoir, Coulsore, c'est Chicago des années 30 ? Heureusement que vous n'êtes pas maire de Montfermeil, Monsieur Boisard ! »

Cela aussi nécessite, vu leur gravité, des preuves, de ces paroles elles-mêmes, et des mises au point qu'ont nécessairement faites les avocats et le jury si nous sommes encore en semblant de démocratie. Certes un procureur n'est qu'un avocat, et son éventuelle nullité n'entraîne pas forcément celle du jugement, cependant un compte-rendu d'incidents de cette gravité serait difficilement crédible s'il restait aussi incomplet. Je signale au passage que les journalistes des autres publications web ou papier, théoriquement moins sérieux que ceux du Monde, n'écorchent pas, eux, le nom de la commune, Coulsore.

Versailles, Sun 19 Feb 2012 23:48:00 +0100

Rédigé par : [Michel Merlin](#) | le 20 février 2012 à 00:48 | [Répondre](#) |

Alors ? Il est condamné de maire, ou pas ? Et si oui, à quoi ? Parce qu'après la lecture de plus de 250 « post », pas de réponse. Personne n'a jugé utile de nous tenir informés...

Rédigé par : [Cékilui](#) | le 20 février 2012 à 15:50 | [Répondre](#) |

Vous devriez mieux lire avant d'écrire. L'information figure en tête du billet depuis vendredi 17, 8h45. P.R-D

Rédigé par : [prdchroniques](#) | le 20 février 2012 à 15:57 | [Répondre](#) | [Signaler un abus](#) |

Foutus enfants-rois ! Un scandale en effet, et rien de bon pour l'avenir...

Rédigé par : [Phil Badger](#) | le 21 février 2012 à 12:43 | [Répondre](#) |

Bravo, Monsieur le Maire, je vous soutiens à 1000 %.
Vous savez plus rien ne m'étonne.
Mon collègue enseignant a refusé d'accepter un élève en cours. Motif : le prof lui demande son classeur, l'élève lui répond « Ta gueule connard je t'emmerde ».
Pour le proviseur pas question de sanctionner un élève.
Le prof reste ferme, il est suspendu 4 mois ferme, puis est condamné à un an sans salaire. Après s'être battu pendant un an contre l'administraton, il se suicide.
La sanction est annulée par le TA après sa mort, mais l'administration refuse toujours de payer cette année de salaire aux héritiers.
Courage, je suis à fond avec vous.

Rédigé par : [Legardon](#) | le 22 février 2012 à 16:36 | [Répondre](#) |

C'était il y a 25 ans, dans une école lambda à une époque où l'on avait supprimé toute sanction au profit de l' »enfant roi « (qui n'est pas le profit de l'enfant). Mise à bout par un garçon de dix ans, je me suis finalement fait mal au bras par une gifle. Mécontent de n'avoir pas eu le dessus jusqu'au bout sur son professeur, le gamin s'est plaint à sa mère, qui s'est plainte au père, qui n'a pas interrogé le professeur mais qui s'est plaint au directeur, lequel a fait sortir le professeur en plein cours, élèves sans surveillance, pour l'interroger en présence du père. Après une mauvaise nuit car il y avait déjà eu des jugements iniques tendant plus à nier l'autorité qu'à faire respecter la justice, les genoux tremblants de peur, j'ai quand même trouvé la force de faire observer au père qu' « il vaut peut-être mieux que ce soit moi qui ait giflé [son] fils maintenant, plutôt que ce soit lui qui [le] gifle dans quelques années. » Le père et le directeur en ont convenu, l'enfant s'est amélioré et pu établir de meilleures relations en classe. Vingt-cinq ans après, je conserve encore d'excellentes relations avec mes anciens élèves de ce temps !

Rédigé par : [courage](#) | le 24 février 2012 à 13:56 | [Répondre](#) |

Les CRS ne se gênent pas pour taper à coups de tonfas sur le grévistes, quand l'occasion se présente, même quand ceux-ci sont pacifistes.

Et ne sont pas punis.
Une gifle ? De ma part il aurait pris une bègne, et même deux ou trois. Et si son poupa vient aussi se plaindre, je lui offre la même chose en cadeau.
Evidemment, j'ai un avantage, je pèse 100 kg.
Quitte à passer au tribunal, autant que se soit » rentable « .
Quant au procureur, au lieu d'appliquer sa justice en robe avec la connerie de p'tit chapeau qui va avec, je lui propose de régler l'histoire entre hommes, sur un ring.
Je lui laisse le choix de armes.

Rédigé par : [R. Ed.](#) | le 24 février 2012 à 15:36 | [Répondre](#) |

Je suis pour le maire !! dans notre ville nous avons beaucoup de délinquant ! cela devient un raz le bol total ! Ce jeune et son père recherche l'argent dans cette affaire ! car ce jeune homme tout le monde le connaît!!! provocant sans cesse la police et le maire ! à l'école c'était pareil et aujourd'hui on ne parle que d'eux ! ils sont heureux vous pouvez me croire ! Le maire a perdu son sang froid ! c'est humain et ça devait arriver !

Rédigé par : *claudette* | le 03 mars 2012 à 21:12 | [Répondre](#) |

Avant un gamin se comportait comme ça, il prenait sa baffe bien méritée. S'il allait se plaindre à sa maman, il en prenait une deuxième. Les parents avaient honte du comportement du gamin, et baissaient les yeux dans la rue. De plus un maire est un officier de police quand même ! Maintenant c'est plus pareil, il y a 1000 Euros à ramasser, on risque rien puisqu'il y a l'assistance judiciaire pour les branquignoles. C'est donc le maire qui baisse les yeux et ne se présente plus. Il a compris. Un maire Maghrébin prendra les choses en mains autrement, dans l'intérêt de certains. Alors la population va s'énerver, la « mode » va changer, on ira plus aux urnes pour essayer de régler ça démocratiquement avec un FN diabolisé. Ce ne sera plus maitrisable, ça se règlera en douce comme dans l'ancien temps, la nuit, l'angélisme ayant disparu face à la menace. Ces juges et procureurs laxistes, injustes, qui nous auront menés au désastre, se poseront enfin les bonnes questions.

Rédigé par : *pelissier* | le 04 mars 2012 à 03:30 | [Répondre](#) |

Non, effectivement, dans notre république il est interdit de se faire justice soit même!

Vous devez vous laisser insulter, vous laisser cracher à la figure. Même en cas d'agression vous devez être « blessé » pour avoir le droit de vous défendre, au besoin si l'agresseur vous a eu dès le premier coup de couteau, vous pouvez prier pour qu'il y aie des témoins qui veuillent bien témoigner (malgré la pression des agresseurs), car la défense doit être graduée, et en relation directe avec le type d'agression.

Monsieur le Maire devait faire quoi? Laisser détruire le grillage, puis porter une main courante qui n'aboutira jamais pour destruction volontaire de matériel municipal? Porter plainte et priant pour que ça ne coute rien aux contribuables? Intervenir directement? Aller chercher les forces de l'ordre en demandant au jeune de l'attendre sur place? Pffff

Une réaction tout à fait compréhensible, et le manque de respect des jeunes à l'heure actuelle est le réel problème. J'avais l'âge de cet adolescent en 1986, et il n'aurait jamais été tolérable de parler comme ça à un adulte, d'autant plus de 62 ans, et encore moins au maire de la commune!! Question d'éducation, je suppose!!

Et le papa de l'adolescent non content d'être démissionnaire de son rôle de « parent éducateur » qui élève (dans son sens le plus noble de monter à une certaine hauteur) son enfant se permet de porter plainte contre la maire... Et alors quoi? Cela veut dire qu'il est normal de caser et vandaliser le matériel des autres? sous prétexte que ces pauvres petits choux s'ennuient?

Alors allez y, brulez les voitures des gens! volez dans les magasins tout ce que vous voulez! Une moto vous plait? Servez vous! Le temps que les personnes portent plainte et que les forces de l'ordre aient l'autorisation ou le temps de faire quelque chose, elle sera revendu... et même avec des témoins, c'est pas grave!! c'est la faute des adultes qui ne donnent rien d'intéressant à faire aux jeunes d'aujourd'hui!!

Ce jugement n'est il pas un signe au jeunes pour leur dire: allez y, faites tout ce que vous voulez, insultez qui vous voulez!! vous avez l'impunité!!

Ces vieux cons qui refusent de se laisser insulter vous paieront des dommages et intérêts si jamais ils font ce que vos parents auraient du faire!! Jusqu'à présent il me semble que c'est les parents qui sont responsables des dégradations de leurs progénitures!! A quand les Bonnie and Clyde qui porteront plainte contre les banques qui ont mis des systèmes d'alarmes qui leur ont fait bobo aux oreilles quand ils sont venus cambrioler la banque de

France???

Bravo Monsieur le procureur pour ce message d'ouverture... un peu débile il me semble non????

Rédigé par : [ROBERT](#) | le 04 mars 2012 à 10:53 | [Répondre](#) |

La gifle est interdite, soit. Mais elle est une réaction humaine, compréhensible, et le procureur se montre ridicule en humiliant un homme respectable par son âge et surtout par la façon reconnue de remplir sa mission.

Si j'étais magistrat, je ferais le maximum pour que ce genre d'affaire ne soit pas traitée en justice, mais par les moyens privés disponibles : ici, il aurait été possible d'organiser un débat avec l'aide de partenaires locaux, d'un juriste, d'un représentant de la loi, un gendarme, par exemple, et la famille du garçon.

La traiter en justice n'a rien apporté, ni aux uns, ni aux autres. Surtout avec un procureur partial.

Rédigé par : [marqus39](#) | le 04 mars 2012 à 13:09 | [Répondre](#) |

Tous les Maires de France auraient dû menacer de démissionner en bloc . Vous auriez vus si la justice n'aurait pas revue la question ! le comportement du procureur est inadmissible . C'est avec cette manière de se comporter que la criminalité augmente sans cesse . Impunité est devenue loi et jamais de considération pour les victimes !!!!

Rédigé par : [jacques](#) | le 09 mars 2012 à 20:32 | [Répondre](#) |

A première vue : un simple fait-divers...

Mais qui en dit tellement long sur les dérives de la justice, sur le laxisme de beaucoup de parents, sur la démagogie généralisée des bobos bien pensants (oh le vilain maire violent...) Et on s'étonne après que le FN monte...

Une pensée pour les profs qui se tapent ce genre de gentils petits anges à longueur de journée, sans qu'on en parle et sans qu'ils puissent se défendre.

Rédigé par : [thôta](#) | le 10 mars 2012 à 00:21 | [Répondre](#) |

Une bonne gifle ca ne fait pas de mal !

Rédigé par : [robert](#) | le 10 mars 2012 à 06:08 | [Répondre](#) |

Les propos du procureur et la décision de justice qui s'en est suivie sont autant de points pour le FN et ses électeurs. Et qui pourra leur en donner tort ?

Rédigé par : [Hubert](#) | le 10 mars 2012 à 09:31 | [Répondre](#) |

Beffy a lui aussi son heure de gloire quand il tente de justifier très maladroitement son réquisitoire:
http://www.lavoixdunord.fr/Region/actualite/Secteur_Region/2012/03/02/article_j-ai-tout-fait-pour-eviter-le-proces.shtml

Ce qui est sûr c'est qu'il n'a pas du sortir major de sa promotion et qu'à la lecture de son interview on a la preuve que la théorie de Peters est juste: chaque individu atteint un jour son seuil de compétence.

Rédigé par : *Bernard* | le 10 mars 2012 à 11:36 | [Répondre](#) |

beffy a des complexes avec la baffe

Rédigé par : *huynh tran* | le 10 mars 2012 à 11:49 | [Répondre](#) |

Oui, le maire n'aurait pas dû donner une claque.
Oui, il est interdit de faire justice soit même
Oui, tout responsable public est en face d'incivilité
Oui, le Procureur représente la société
Mais où est le bon sens dans cette histoire?
A vouloir tout excuser, à vouloir tout justifier, nous arrivons à ces abérations.
N'oublions pas que ce sont les contribuables qui assument financièrement les dégradations, donc nos impôts locaux. Et les parents dans tout cela! Où sont leurs missions éducatives: je porte plainte....
Mr le Procureur, en donneur de leçon est malheureusement loin des réalités sociales. Ce qui arrivent à Mr le Maire peut aussi bien arriver à un enseignant...
Une condamnation à l'Euro symbolique, avec un soutien aux élus de la république auraient été respectueux des procédures sa

Rédigé par : *ag* | le 10 mars 2012 à 12:04 | [Répondre](#) |

L'attitude de ce proc montre qu'il faut restreindre le « tout judiciaire » le plus possible. L'appareil judiciaire n'est pas fait pour se substituer à l'auto-régulation d'une société. Il faut réduire le plus possible l'ingérence, certes légale, légitime, d'une classe de citoyens très limitée dans notre vie, la classe constituée d'étudiants en droit que l'on habille en robe noire ou rouge qui s'imaginent incarner la vertu de justice. Moins il y a d'ingérence de ces étudiants mieux cela vaudra. L'appareil judiciaire est utile, nécessaire mais il y a nécessité à ne pas faire de l'inflation judiciaire comme les étatsuniens. On sait que les vrais motifs et mobiles ne sont pas ceux que les avocats déclament. On en est très loin de l'éthique. Souvent l'appareil judiciaire sert les intérêts basement économiques, financiers sous un habit d'apparat moral.
Mais comme c'est un appareil de répression, les citoyens ne veulent pas le critiquer ouvertement pour éviter des basses vengeances de la part de ces étudiants habillés en personnage de théâtre. A qui pourrait-on en faire appel ?
Heureusement que pour une fois l'appareil a dérapé et a révélé son vrai visage. La majorité des citoyens a pu aussi manifester leur sentiment latent. Felix culpa !

Rédigé par : [huynh tran](#) | le 12 mars 2012 à 20:58 | [Répondre](#) |

je réagis tardivement et j'en suis désolé!

Je suis moi même embarqué dans une affaire de « claques », je m'occupe de jeunes filles en difficultés. Après une fugue de cinq jours, je demande à une jeune des explications et les raisons pour lesquelles, elle avait pris avec elle une jeune de 13 ans et demi confiée par un juge d'enfants. Elle a commencé à m'insulter et me menacer devant deux professionnelles. J'étais menacé, cette jeune est habituée aux crises d'énervements . Me santant menacé, j'ai essayé de la calmer, quelques claques sur ses bras qui couvraient son visage et je me retrouve en correctionnel.

Un certificat de 30 jours d'ITT et des collègues témoignant contre moi. J'ai fait appel.

Rédigé par : [cris](#) | le 23 mai 2012 à 18:08 | [Répondre](#) |

et la responsabilité parentale ds tout ça ?

je mettrai bien le pere à reflechir au frais de l etat

ah c est vrai encore un cas soss

zont ts les droits eux aussi

de casser le matos et de les degrader au frais du contribuable

quel beau metier, procureur!!

si il habitait ds la rue où brillent et s enivrent ces energumenes , pas meme sur qu il changerait de musique tant il semble borné

Rédigé par : [jluc](#) | le 12 juin 2012 à 21:22 | [Répondre](#) |

Laisser un commentaire

Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée. Les champs obligatoires sont indiqués avec *

Nom *

Adresse de contact *

Site web

Commentaire

Créez votre blog

Ce blog est édité grâce au concours de WordPress
[RSS des notes](#) | [RSS des commentaires](#)

blog. **Le Monde.fr**

[► Envoyez à un ami](#)

Le Monde.fr

[Aide](#) | Ce blog est édité grâce au concours de WordPress